



## Information PRO 2024 n°17 – 11072024 – Nouveau zonage ABC

**Nouveau zonage A/B/C.** Un arrêté du 5 juillet 2024 révisé le classement de 865 communes dans les zones A/B/C conformément à l'annonce du gouvernement, le 22 mars 2024, pour répondre à la crise du logement. « Il s'inscrit dans la même logique que le précédent, avec l'objectif de faire bénéficier de cette mesure à près de 4 millions de Français habitant dans ces communes, que ce soit au titre du financement du PTZ (prêt à taux zéro) ou du LLI (Logement locatif intermédiaire) », souligne la notice du texte. Précisément, 675 communes sont reclassées vers la zone B1, 142 vers la zone A et 48 vers la zone A bis.

### **Arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article D. 304-1 du code de la construction et de l'habitation**

NOR : TREL2418376A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/7/5/TREL2418376A/jo/texte>

JORF n°0164 du 11 juillet 2024

Texte n° 41

Publics concernés : particuliers et investisseurs.

Objet : modification dans l'annexe I à l'arrêté du 1er août 2014 classant les communes par zones géographiques dites A/B/C applicable à certaines aides au logement.

Entrée en vigueur : pour le bénéfice des prêts ne portant pas intérêts mentionnés à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation et des prêts garantis par l'Etat mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 312-1 du même code, les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux offres de prêts émises à compter du 26 juillet 2024.

Notice : le zonage « A/B/C » est en particulier utilisé pour déterminer les zones éligibles et moduler le niveau d'incitation financière des aides à l'investissement locatif et à l'accession à la propriété. Pour répondre à cet objectif, il classe les territoires selon le degré de tension de leur marché immobilier local.

La dernière révision générale du zonage A/B/C date du 1er août 2014 mais trois révisions partielles ont modifié le classement de certaines communes : l'arrêté du 4

juillet 2019 a reclassé les communes de Poitiers et Angers en zone B1, l'arrêté du 16 février 2022 a révisé le classement de 57 communes, situées pour la plupart en Haute-Savoie, et l'arrêté du 2 octobre 2023, visant à contribuer à soutenir la production de logements, a abouti au reclassement de 209 communes représentant près de 5 millions d'habitants.

Le présent arrêté révisé le classement des communes dans les zones A/B/C suite à l'annonce par le Gouvernement, le 22 mars 2024, du reclassement de plus de 800 d'entre elles dans les zones tendues A bis, A et B1 pour répondre à la crise du logement. Il s'inscrit dans la même logique que le précédent, avec l'objectif de faire bénéficier de cette mesure près de 4 millions de Français habitant dans ces communes, que ce soit au titre du financement du prêt à taux zéro (PTZ) ou du logement locatif intermédiaire (LLI).

Par cet arrêté, 865 communes sont ainsi reclassées : 675 vers la zone B1, et 142 vers la zone A et 48 vers la zone A bis.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Vu le code général des impôts, notamment ses articles 31, 199 novovicies, 278 sexies et 279-0 bis A et l'article 2 duodécies de l'annexe III à ce code ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 31-10-1, L. 301-5-1-3, L. 312-1, L. 441-2, D. 304-1, D. 331-76-5-1 et D. 391-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 3211-15 ;

Vu le décret n° 2019-873 du 21 août 2019 relatif à la partie réglementaire du code de la construction et de l'habitation, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 1er août 2014, modifié par l'arrêté du 30 septembre 2014, par l'arrêté du 4 juillet 2019, par l'arrêté du 16 février 2022 et par l'arrêté du 2 octobre 2023 pris en application de l'article D. 304-1 du code de la construction et de l'habitation, Arrêtent :

## **Article 1**

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, le tableau A bis est ainsi modifié :

i. Avant la ligne :

«

75	Paris	Paris
----	-------	-------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

01	Ain	Divonne-les-Bains
01	Ain	Ferney-Voltaire
01	Ain	Ornex
01	Ain	Prévessin-Moëns
01	Ain	Saint-Genis-Pouilly
01	Ain	Sauverny
01	Ain	Ségny
01	Ain	Versonnex
06	Alpes-Maritimes	Beaulieu-sur-Mer
06	Alpes-Maritimes	Beausoleil
06	Alpes-Maritimes	Biot
06	Alpes-Maritimes	Cap-d'Ail
06	Alpes-Maritimes	Èze
06	Alpes-Maritimes	Roquebrune-Cap-Martin
06	Alpes-Maritimes	Roquefort-les-Pins
06	Alpes-Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat
06	Alpes-Maritimes	La Turbie
06	Alpes-Maritimes	Valbonne
06	Alpes-Maritimes	Villefranche-sur-Mer

13	Bouches-du-Rhône	Cassis
60	Oise	Chantilly
74	Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc
74	Haute-Savoie	Collonges-sous-Salève
74	Haute-Savoie	Saint-Julien-en-Genevois

».

ii. Après la ligne :

«

75	Paris	Paris
----	-------	-------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Aigremont
78	Yvelines	Bailly
78	Yvelines	Bougival
78	Yvelines	Buc
78	Yvelines	Carrières-sur-Seine
78	Yvelines	Chambourcy
78	Yvelines	La Celle-Saint-Cloud

».

iii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Croissy-sur-Seine
----	----------	-------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

78	Yvelines	L'Étang-la-Ville
78	Yvelines	Houilles
78	Yvelines	Jouy-en-Josas
78	Yvelines	Louveciennes

»,  
iv. Après la ligne :  
«

78	Yvelines	Maisons-Laffitte
----	----------	------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Mareil-Marly
----	----------	--------------

»,  
v. Après la ligne :  
«

78	Yvelines	Marly-le-Roi
----	----------	--------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Le Mesnil-le-Roi
78	Yvelines	Noisy-le-Roi

».

vi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Le Pecq
----	----------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Rennemoulin
----	----------	-------------

».

vii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Viroflay
----	----------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

83	Var	Gassin
83	Var	Ramatuelle
91	Essonne	Bièvres

91	Essonne	Vauhallan
91	Essonne	Verrières-le-Buisson

».

viii. Après la ligne :

«

92	Hauts-de-Seine	La Garenne-Colombes
----	----------------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

92	Hauts-de-Seine	Gennevilliers
----	----------------	---------------

».

ix. Après la ligne :

«

92	Hauts-de-Seine	Ville-d'Avray
----	----------------	---------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

92	Hauts-de-Seine	Villeneuve-la-Garenne
----	----------------	-----------------------

».

x. Après la ligne :

«

93	Seine-Saint-Denis	Le Raincy
----	-------------------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

93	Seine-Saint-Denis	Romainville
----	-------------------	-------------

».  
xi. Après la ligne :  
«

93	Seine-Saint-Denis	Villemomble
----	-------------------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

94	Val-de-Marne	Alfortville
----	--------------	-------------

».

## Article 2

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, le tableau A est ainsi modifié :

i. Après la ligne :  
«

01	Ain	Cessy
----	-----	-------

»,  
Sont ajoutées la ligne :  
«

01	Ain	Challex
----	-----	---------



01	Ain	Chevry
----	-----	--------

».  
ii. Après la ligne :  
«

01	Ain	Divonne-les-Bains
----	-----	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Échenevex
----	-----	-----------

».  
iii. Après la ligne :  
«

01	Ain	Gex
----	-----	-----

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Grilly
----	-----	--------

».  
iv. Après la ligne :  
«

01	Ain	Saint-Genis-Pouilly
----	-----	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Saint-Jean-de-Gonville
----	-----	------------------------

».  
v. Après la ligne :  
«

01	Ain	Ségny
----	-----	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Sergy
----	-----	-------

».  
vi. Après la ligne :  
«

01	Ain	Thoiry
----	-----	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Vesancy
----	-----	---------

».  
vii. Après la ligne :  
«

06	Alpes-Maritimes	Saint-Paul-de-Vence
----	-----------------	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

06	Alpes-Maritimes	Saint-Vallier-de-Thiey
----	-----------------	------------------------

».  
viii. Après la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	La Destrousse
----	------------------	---------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Éguilles
----	------------------	----------

».  
ix. Après la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Ensuès-la-Redonne
----	------------------	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	La Fare-les-Oliviers
----	------------------	----------------------

».

x. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Istres
----	------------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Lambesc
13	Bouches-du-Rhône	Lançon-Provence

».

xi. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Miramas
----	------------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Pélissanne
----	------------------	------------

».

xii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Port-de-Bouc
----	------------------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Le Puy-Sainte-Réparate
----	------------------	------------------------

».

xiii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Rognac
----	------------------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Rognes
----	------------------	--------

».

xiv. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Le Rove
----	------------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Saint-Antonin-sur-Bayon
13	Bouches-du-Rhône	Saint-Cannat

».

xv. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Saint-Marc-Jaumegarde
----	------------------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Saintes-Maries-de-la-Mer
----	------------------	--------------------------

».  
xvi. Après la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Venelles
----	------------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Ventabren
----	------------------	-----------

».  
xvii. Après la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Carnoux-en-Provence
----	------------------	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

14	Calvados	Blonville-sur-Mer
----	----------	-------------------

».

xviii. Après la ligne :

«

14	Calvados	Deauville
----	----------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

14	Calvados	Tourgéville
----	----------	-------------

».

xiv. Après la ligne :

«

17	Charente-Maritime	Châtelailon-Plage
----	-------------------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

17	Charente-Maritime	Lagord
----	-------------------	--------

».

xx. Après la ligne :

«

17	Charente-Maritime	La Rochelle
----	-------------------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

17	Charente-Maritime	Saint-Martin-de-Ré
----	-------------------	--------------------

».

xxi. Après la ligne :

«

30	Gard	Le Grau-du-Roi
----	------	----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

31	Haute-Garonne	Blagnac
31	Haute-Garonne	Colomiers
31	Haute-Garonne	Labège
31	Haute-Garonne	L'Union

».

xxii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Lège-Cap-Ferret
----	---------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Léognan
----	---------	---------

».



xxiii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Mérignac
----	---------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

33	Gironde	Pessac
33	Gironde	Le Porge

».

xxiv. Après la ligne :

«

33	Gironde	Talence
----	---------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	La Teste-de-Buch
----	---------	------------------

».

xxv. Après la ligne :

«

34	Hérault	Assas
----	---------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Baillargues
----	---------	-------------

».

xxvi. Après la ligne :

«

34	Hérault	La Grande-Motte
----	---------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

35	Ille-et-Vilaine	Rennes
38	Isère	Claix
38	Isère	Crolles
38	Isère	Gières

».

xxvii. Après la ligne :

«

38	Isère	Meylan
----	-------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Montbonnot-Saint-Martin
----	-------	-------------------------

».

xxviii. Après la ligne :

«

	38	Isère	Les Deux Alpes
--	----	-------	----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

	38	Isère	Saint-Ismier
	38	Isère	Saint-Martin-d'Uriage
	38	Isère	Seyssins
	38	Isère	La Tronche

».

xxix. Après la ligne :

«

	44	Loire-Atlantique	La Baule-Escoublac
--	----	------------------	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

	44	Loire-Atlantique	Nantes
--	----	------------------	--------

».

xxx. Après la ligne :

«

	44	Loire-Atlantique	Le Pouliguen
--	----	------------------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

59	Nord	Bondues
----	------	---------

». .  
xxxii. Après la ligne :  
«

59	Nord	Saint-André-lez-Lille
----	------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

59	Nord	Wambrechies
----	------	-------------

». .  
xxxiii. Après la ligne :  
«

59	Nord	Wasquehal
----	------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

60	Oise	Aumont-en-Halatte
----	------	-------------------

». .  
xxxiiii. Après la ligne :  
«

60	Oise	La Chapelle-en-Serval
----	------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

60	Oise	Courteuil
----	------	-----------

».  
Après la ligne :  
«

64	Pyrénées-Atlantiques	Ciboure
----	----------------------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

64	Pyrénées-Atlantiques	Guéthary
----	----------------------	----------

».  
xxxiv. Après la ligne :  
«

67	Bas-Rhin	Illkirch-Graffenstaden
----	----------	------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

67	Bas-Rhin	Oberhausbergen
----	----------	----------------

».

xxxv. Après la ligne :

«

69	Rhône	Caluire-et-Cuire
----	-------	------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

69	Rhône	Champagne-au-Mont-d'Or
69	Rhône	Chaponost
69	Rhône	Charbonnières-les-Bains
69	Rhône	Craponne
69	Rhône	Dardilly

».

xxxvi. Après la ligne :

«

69	Rhône	Lyon
----	-------	------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

69	Rhône	Neuville-sur-Saône
69	Rhône	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
69	Rhône	Saint-Didier-au-Mont-d'Or

».

xxxvii. Après la ligne :

«

69	Rhône	Tassin-la-Demi-Lune
----	-------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

69	Rhône	La Tour-de-Salvagny
----	-------	---------------------

».

xxxviii. Après la ligne :

«

69	Rhône	Villeurbanne
----	-------	--------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

69	Rhône	Chassieu
69	Rhône	Jonage
69	Rhône	Meyzieu
69	Rhône	Saint-Laurent-de-Mure
69	Rhône	Sathonay-Camp

».

xxxix. Après la ligne :

«

73	Savoie	Aix-les-Bains
----	--------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

73	Savoie	Bassens
73	Savoie	Le Bourget-du-Lac
73	Savoie	Brides-les-Bains
73	Savoie	Challes-les-Eaux
73	Savoie	Grésy-sur-Aix
73	Savoie	Jacob-Bellecombette

».

xl. Après la ligne :

«

73	Savoie	La-Motte-Servolex
----	--------	-------------------

»,



Sont ajoutées les lignes :

«

73	Savoie	La Ravoire
73	Savoie	Saint-Alban-Leysse
74	Haute-Savoie	Allinges

».

xli. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Ambilly
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Andilly
----	--------------	---------

».

xlii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Archamps
----	--------------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Argonay
----	--------------	---------

».

xliii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Arthaz-Pont-Notre-Dame
----	--------------	------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	La Balme-de-Sillingy
----	--------------	----------------------

».

xliv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Beaumont
----	--------------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Bluffy
----	--------------	--------

».

xlv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Bonne
----	--------------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais
----	--------------	------------------

».

xlvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Châtel
----	--------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Chênex
74	Haute-Savoie	Chens-sur-Léman

».

xlvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Collonges-sous-Salève
----	--------------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Combloux
----	--------------	----------

».

xlvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Cruseilles
----	--------------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Dingy-en-Vuache
74	Haute-Savoie	Doussard
74	Haute-Savoie	Douvaine
74	Haute-Savoie	Duingt
74	Haute-Savoie	Entrevernes

74	Haute-Savoie	Épagny Metz-Tessy
----	--------------	-------------------

».

xlix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Évian-les-Bains
----	--------------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Excenevex
----	--------------	-----------

».

l. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Le Grand-Bornand
----	--------------	------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Groisy
74	Haute-Savoie	Les Houches

».

li. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marcellaz
----	--------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Massongy
----	--------------	----------

».

lii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Megève
----	--------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Menthon-Saint-Bernard
74	Haute-Savoie	Menthonnex-en-Bornes
74	Haute-Savoie	Messery

».

liii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Monnetier-Mornex
----	--------------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Morillon
----	--------------	----------

».

liv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Nangy
----	--------------	-------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Nernier
74	Haute-Savoie	Neuvecelle

».

lv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Pers-Jussy
----	--------------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Poisly
74	Haute-Savoie	Praz-sur-Arly

».

lvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Présilly
----	--------------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Publier
----	--------------	---------

».

lvii. Après la ligne :



«

74	Haute-Savoie	Rumilly
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Blaise
----	--------------	--------------

».

lviii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Cergues
----	--------------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Gervais-les-Bains
74	Haute-Savoie	Saint-Jorioz

».

lix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Julien-en-Genevois
----	--------------	--------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Saint-Pierre-en-Faucigny
----	--------------	--------------------------

».

lx. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Samoëns
----	--------------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Le Sappey
74	Haute-Savoie	Sciez
74	Haute-Savoie	Sevrier
74	Haute-Savoie	Sillingy
74	Haute-Savoie	Talloires-Montmin
74	Haute-Savoie	Taninges
74	Haute-Savoie	Thônes

».

Ixi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains
----	--------------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Fillière
----	--------------	----------

».

Ixii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Ville-la-Grand
----	--------------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Villy-le-Bouveret
----	--------------	-------------------

».

Ixiii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Viry
----	--------------	------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Viuz-en-Sallaz
74	Haute-Savoie	Vovray-en-Bornes

».

lxiv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Vulbens
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Yvoire
----	--------------	--------

».

lxv. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Bailly-Romainvilliers
----	----------------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Bois-le-Roi
----	----------------	-------------

».

lxvi. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Pontault-Combault
----	----------------	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Pontcarré
----	----------------	-----------

».

lxvii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Bazoches-sur-Guyonne
----	----------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Beynes
----	----------	--------

».

lxviii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Chapet
----	----------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Châteaufort
78	Yvelines	Chavenay

».

lxix. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Épône
----	----------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Les Essarts-le-Roi
----	----------	--------------------

».

lxx. Après la ligne :

«

78	Yvelines	La Falaise
----	----------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Feucherolles
----	----------	--------------

».

lxxi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Hardricourt
----	----------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Houdan
----	----------	--------

».

lxxii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Mareil-Marly
----	----------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Maule
----	----------	-------

».

bu. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Le Mesnil-Saint-Denis
----	----------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Les Mesnuls
----	----------	-------------

».

lxxiv. Après la ligne :

«



78	Yvelines	Mézy-sur-Seine
----	----------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Milon-la-Chapelle
----	----------	-------------------

».

lxxv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Montesson
----	----------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Montfort-l'Amaury
----	----------	-------------------

».

lxxvi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Orgeval
----	----------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Le Perray-en-Yvelines
----	----------	-----------------------

».

lxxvii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Saint-Cyr-l'école
----	----------	-------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Saint-Lambert
78	Yvelines	Saint-Nom-la-Bretèche

».

lxxviii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Tessancourt-sur-Aubette
----	----------	-------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Toussus-le-Noble
----	----------	------------------

».

lxxix. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Vert
----	----------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Vieille-Église-en-Yvelines
----	----------	----------------------------

».

lxxx. Après la ligne :

«

83	Var	La Farlède
----	-----	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Fayence
----	-----	---------

».

lxxxii. Après la ligne :

«

83	Var	La Londe-les-Maures
----	-----	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Montauroux
----	-----	------------

».

lxxxiii. Après la ligne :

«

83	Var	Ollioules
----	-----	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Le Plan-de-la-Tour
----	-----	--------------------

».

lxxxiiii. Après la ligne :

«

91	Essonne	Marcoussis
----	---------	------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

91	Essonne	Marolles-en-Hurepoix
----	---------	----------------------

».

lxxxiv. Après la ligne :

«

971	Guadeloupe	Saint-François
-----	------------	----------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

972	Martinique	Les Anses-d'Arlet
972	Martinique	Le Diamant

».

lxxxv. Après la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Bonifacio
----	--------------	-----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

2A	Corse-du-Sud	Grosseto-Prugna
2A	Corse-du-Sud	Pietrosella

».

lxxxvi. Après la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Porto-Vecchio
----	--------------	---------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

2A	Corse-du-Sud	Propriano
2A	Corse-du-Sud	Sarrola-Carcopino

».

lxxxvii. Après la ligne :

«

2B	Haute-Corse	Calvi
----	-------------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	L'Île-Rousse
----	-------------	--------------

».

### Article 3

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, le tableau B1 est ainsi modifié :

i. Après la ligne :

«

01	Ain	Chevry
----	-----	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Civrieux
----	-----	----------

».

ii. Après la ligne :

«

01	Ain	Léaz
----	-----	------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

01	Ain	Massieux
01	Ain	Meximieux
01	Ain	Mionnay

».

iii. Après la ligne :

«

01	Ain	Miribel
----	-----	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Misérieux
----	-----	-----------

».

iv. Après la ligne :

«

01	Ain	Reyrieux
----	-----	----------



»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Saint-André-de-Corcy
----	-----	----------------------

».

v. Après la ligne :

«

01	Ain	Sergy
----	-----	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Tramoyes
----	-----	----------

».

vi. Après la ligne :

«

01	Ain	Vesancy
----	-----	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

01	Ain	Villars-les-Dombes
----	-----	--------------------

».

vii. Après la ligne :

«

02	Aisne	Villers-Cotterêts
----	-------	-------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

04	Alpes-de-Haute-Provence	Enchastrayes
04	Alpes-de-Haute-Provence	Forcalquier
04	Alpes-de-Haute-Provence	Gréoux-les-Bains
04	Alpes-de-Haute-Provence	Manosque
04	Alpes-de-Haute-Provence	Pierrevet

».

viii. Après la ligne :

«

05	Hautes-Alpes	Briançon
----	--------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

05	Hautes-Alpes	Chorges
----	--------------	---------

».

ix. Après la ligne :

«

05	Hautes-Alpes	Gap
----	--------------	-----

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

05	Hautes-Alpes	Le Monétier-les-Bains
05	Hautes-Alpes	Les Orres
05	Hautes-Alpes	Vallouise-Pelvoux
05	Hautes-Alpes	Saint-Chaffrey
05	Hautes-Alpes	La Salle-les-Alpes
05	Hautes-Alpes	Vars
06	Alpes-Maritimes	Bendejun
06	Alpes-Maritimes	Blausasc

».

x. Après la ligne :

«

06	Alpes-Maritimes	Bonson
----	-----------------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

06	Alpes-Maritimes	Castillon
----	-----------------	-----------

».

xi. Après la ligne :

«

06	Alpes-Maritimes	Gilette
----	-----------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

06	Alpes-Maritimes	Isola
06	Alpes-Maritimes	Peillon
06	Alpes-Maritimes	Péone
06	Alpes-Maritimes	Revest-les-Roches

».

xii. Après la ligne :

«

06	Alpes-Maritimes	Saint-Cézaire-sur-Siagne
----	-----------------	--------------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

06	Alpes-Maritimes	Saint-Étienne-de-Tinée
06	Alpes-Maritimes	Saint-Martin-Vésubie

».

xiii. Après la ligne :

«

07	Ardèche	Guilherand-Granges
----	---------	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

07	Ardèche	Saint-Péray
----	---------	-------------

».

xiv. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Arles
----	------------------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Aurons
----	------------------	--------

».

xv. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	La Barben
----	------------------	-----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Barbentane
13	Bouches-du-Rhône	Les Baux-de-Provence
13	Bouches-du-Rhône	Cabannes

».

xvi. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Eguilles
----	------------------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Eyguières
13	Bouches-du-Rhône	Eyragues

».

xvii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	La Fare-les-Oliviers
----	------------------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Fontvieille
----	------------------	-------------

».

xviii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Grans
----	------------------	-------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Graveson
13	Bouches-du-Rhône	Jouques
13	Bouches-du-Rhône	Lamanon

».

xix. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Lançon-Provence
----	------------------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Mallemort
----	------------------	-----------

».

xx. Après la ligne :



«

13	Bouches-du-Rhône	Meyrargues
----	------------------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Mouriès
13	Bouches-du-Rhône	Noves
13	Bouches-du-Rhône	Paradou

».

xxi. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône
----	------------------	---------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Puylobier
----	------------------	-----------

».

xxii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Rognes
----	------------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

13	Bouches-du-Rhône	Rognonas
13	Bouches-du-Rhône	La Roque-d'Anthéron

».

xxiii. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Salon-de-Provence
----	------------------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Sénas
----	------------------	-------

».

xxiv. Après la ligne :

«

13	Bouches-du-Rhône	Ventabren
----	------------------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

13	Bouches-du-Rhône	Vernègues
----	------------------	-----------

».

xxv. Après la ligne :

«

14	Calvados	Bayeux
----	----------	--------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

14	Calvados	Blainville-sur-Orne
14	Calvados	Bonneville-sur-Touques

».

xxvi. Après la ligne :

«

14	Calvados	Courseulles-sur-Mer
----	----------	---------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

14	Calvados	Dives-sur-Mer
14	Calvados	Douvres-la-Délivrande
14	Calvados	Englesqueville-en-Auge

».

xxvii. Après la ligne :

«

14	Calvados	Fleury-sur-Orne
----	----------	-----------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

14	Calvados	Giberville
14	Calvados	Hermanville-sur-Mer

».

xxviii. Après la ligne :

«

14	Calvados	Louvigny
----	----------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

14	Calvados	Luc-sur-Mer
14	Calvados	Merville-Franceville-Plage

».

xxix. Après la ligne :

«

14	Calvados	Ouistreham
----	----------	------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

14	Calvados	Pont-l'Évêque
14	Calvados	Saint-Arnoult
14	Calvados	Saint-Aubin-sur-Mer

».

xxx. Après la ligne :

«

14	Calvados	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
----	----------	--------------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

14	Calvados	Touques
----	----------	---------

».

xxx. Après la ligne :

«

14	Calvados	Verson
----	----------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

16	Charente	Angoulême
17	Charente-Maritime	Aigrefeuille-d'Aunis

».

xxxii. Après la ligne :

«

17	Charente-Maritime	La Couarde-sur-Mer
----	-------------------	--------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

17	Charente-Maritime	Dolus-d'Oléron
----	-------------------	----------------

».

xxxiii. Après la ligne :

«

17	Charente-Maritime	Saint-Pierre-d'Oléron
----	-------------------	-----------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

17	Charente-Maritime	Sainte-Soulle
17	Charente-Maritime	Saint-Xandre

».

xxxiv. Après la ligne :

«

17	Charente-Maritime	Vaux-sur-Mer
----	-------------------	--------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

19	Corrèze	Brive-la-Gaillarde
19	Corrèze	Malemort
19	Corrèze	Saint-Pantaléon-de-Larche
19	Corrèze	Ussac
21	Côte-d'Or	Ahuy

».

xxxv. Après la ligne :

«

22	Côtes-d'Armor	Dinan
----	---------------	-------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

22	Côtes-d'Armor	Lamballe-Armor
22	Côtes-d'Armor	Lancieux

».

xxxvi. Après la ligne :



«

22	Côtes-d'Armor	Plérin
----	---------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

22	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc
22	Côtes-d'Armor	Saint-Quay-Portrieux

».

xxxvii. Après la ligne :

«

25	Doubs	Besançon
----	-------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

25	Doubs	La Cluse-et-Mijoux
25	Doubs	Les Fourgs
25	Doubs	Les Hôpitaux-Neufs
25	Doubs	Les Hôpitaux-Vieux
25	Doubs	Jougne

25	Doubs	Labergement-Sainte-Marie
25	Doubs	Villers-le-Lac
25	Doubs	Malbuisson
25	Doubs	Métabief
25	Doubs	Montperreux
25	Doubs	Morteau

».

xxxviii. Après la ligne :

«

25	Doubs	Pontarlier
----	-------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

25	Doubs	Saint-Antoine
25	Doubs	Touillon-et-Loutelet
25	Doubs	Valdahon

».

xxxix. Après la ligne :

«

26	Drôme	Bourg-lès-Valence
----	-------	-------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

26	Drôme	Chatuzange-le-Goubet
26	Drôme	Portes-lès-Valence
26	Drôme	Saint-Marcel-lès-Valence

».

xl. Après la ligne :

«

28	Eure-et-Loir	Epernon
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

28	Eure-et-Loir	Goussainville
----	--------------	---------------

».

xli. Après la ligne :

«

28	Eure-et-Loir	Luisant
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

28	Eure-et-Loir	Maintenon
----	--------------	-----------

».

xlii. Après la ligne :

«

28	Eure-et-Loir	Vernouillet
----	--------------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

29	Finistère	Bénodet
----	-----------	---------

».

xliii. Après la ligne :

«

29	Finistère	Brest
----	-----------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

29	Finistère	Clohars-Carnoët
----	-----------	-----------------

».

xliv. Après la ligne :

«

29	Finistère	Crozon
----	-----------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

29	Finistère	La Forêt-Fouesnant
----	-----------	--------------------

».

xlv. Après la ligne :

«

29	Finistère	Fouesnant
----	-----------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

29	Finistère	Gouesnou
----	-----------	----------

».

xlvi. Après la ligne :

«

29	Finistère	Plougastel-Daoulas
----	-----------	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

29	Finistère	Plougonvelin
----	-----------	--------------

».

xlvii. Après la ligne :

«

30	Gard	Beauvoisin
----	------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

30	Gard	Bellegarde
----	------	------------

».

xlvi. Après la ligne :

«

30	Gard	Langlade
----	------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

30	Gard	Laudun-l'Ardoise
----	------	------------------

».

xlix. Après la ligne :

«

30	Gard	Saint-Gervasy
----	------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

30	Gard	Saint-Laurent-d'Aigouze
30	Gard	Sommières

».

l. Après la ligne :

«

31	Haute-Garonne	Villeneuve-Tolosane
----	---------------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

32	Gers	L'Isle-Jourdain
----	------	-----------------

».

li. Après la ligne :

«

33	Gironde	Audenge
----	---------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

33	Gironde	Ayguemorte-les-Graves
33	Gironde	Le Barp

».

lii. Après la ligne :

«



33	Gironde	Bègles
----	---------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

33	Gironde	Belin-Béliet
----	---------	--------------

».

liii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Carbon-Blanc
----	---------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

33	Gironde	Carcans
----	---------	---------

».

liv. Après la ligne :

«

33	Gironde	Cenon
----	---------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Créon
----	---------	-------

».

lv. Après la ligne :

«

33	Gironde	Le Haillan
----	---------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

33	Gironde	Hourtin
33	Gironde	Isle-Saint-Georges

».

lvi. Après la ligne :

«

33	Gironde	Izon
----	---------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	La Brède
----	---------	----------

».

lvii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Langoiran
----	---------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Lanton
----	---------	--------

».

lviii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Lormont
----	---------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Ludon-Médoc
----	---------	-------------

».

lix. Après la ligne :

«

33	Gironde	Martillac
----	---------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Mios
----	---------	------

».

lx. Après la ligne :

«

33	Gironde	Quinsac
----	---------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

33	Gironde	Saint-André-de-Cubzac
----	---------	-----------------------

».

lxi. Après la ligne :

«

33	Gironde	Saint-Médard-en-Jalles
----	---------	------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

33	Gironde	Saint-Morillon
----	---------	----------------

».

lxii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Sallebœuf
----	---------	-----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

33	Gironde	Salles
33	Gironde	Saucats

».

lxiii. Après la ligne :

«

33	Gironde	Vayres
----	---------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

	33	Gironde	Vendays-Montalivet
--	----	---------	--------------------

».

lxiv. Après la ligne :

«

	33	Gironde	Yvrac
--	----	---------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

	33	Gironde	Marcheprime
--	----	---------	-------------

».

lxv. Après la ligne :

«

	34	Hérault	Béziers
--	----	---------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

34	Hérault	Bouzigues
34	Hérault	Candillargues

».

lxvi. Après la ligne :

«

34	Hérault	Clermont-l'Hérault
----	---------	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Combaillaux
----	---------	-------------

».

lxvii. Après la ligne :

«

34	Hérault	Gigean
----	---------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Guzargues
----	---------	-----------

».

lxviii. Après la ligne :

«

34	Hérault	Marsillargues
----	---------	---------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Les Matelles
----	---------	--------------

».

lxix. Après la ligne :

«

34	Hérault	Montbazin
----	---------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

34	Hérault	Mudaison
34	Hérault	Murviel-lès-Montpellier

».



lxx. Après la ligne :

«

34	Hérault	Portiragnes
----	---------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Poussan
----	---------	---------

».

lxxi. Après la ligne :

«

34	Hérault	Sussargues
----	---------	------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

34	Hérault	Le Triadou
34	Hérault	Vailhauquès

».

lxxii. Après la ligne :

«

34	Hérault	Valras-Plage
----	---------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

34	Hérault	Vendres
----	---------	---------

».

lxxiii. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Bruz
----	-----------------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Cancalle
----	-----------------	----------

».

lxxiv. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Chartres-de-Bretagne
----	-----------------	----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

35	Ille-et-Vilaine	Châteaugiron
----	-----------------	--------------

».

lxxv. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	L'Hermitage
----	-----------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

35	Ille-et-Vilaine	Melesse
35	Ille-et-Vilaine	La Mézière

».

lxxvi. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Noyal-Châtillon-sur-Seiche
----	-----------------	----------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Noyal-sur-Vilaine
----	-----------------	-------------------

».

lxxvii. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Pacé
----	-----------------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Pleurtuit
----	-----------------	-----------

».

lxxviii. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Le Rheu
----	-----------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Saint-Briac-sur-Mer
----	-----------------	---------------------

».

lxxix. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Saint-Jacques-de-la-Lande
----	-----------------	---------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Saint-Lunaire
----	-----------------	---------------

».

lxxx. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Saint-Malo
----	-----------------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Saint-Méloir-des-Ondes
----	-----------------	------------------------

».

lxxxi. Après la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Vezein-le-Coquet
----	-----------------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

35	Ille-et-Vilaine	Vitré
----	-----------------	-------

».

lxxxii. Après la ligne :

«

37	Indre-et-Loire	Montlouis-sur-Loire
----	----------------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

37	Indre-et-Loire	Monts
----	----------------	-------

».

lxxxiii. Après la ligne :

«

37	Indre-et-Loire	Vouvray
----	----------------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

38	Isère	Les Adrets
38	Isère	Anthon

».

xciv. Après la ligne :

«

38	Isère	Bresson
----	-------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

38	Isère	Brié-et-Angonnes
----	-------	------------------

».

lxxxv. Après la ligne :

«

38	Isère	La Buisse
----	-------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Chamagnieu
----	-------	------------

».

lxxxvi. Après la ligne :

«

38	Isère	Chirens
----	-------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Chozeau
38	Isère	Chuzelles

».

lxxxvii. Après la ligne :

«

38	Isère	Crolles
----	-------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«



38	Isère	Diémoz
----	-------	--------

».

lxxxviii. Après la ligne :

«

38	Isère	Frogès
----	-------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Frontonas
----	-------	-----------

».

lxxxix. Après la ligne :

«

38	Isère	Gières
----	-------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Goncelin
38	Isère	Grenay

».

xc. Après la ligne :

«

38	Isère	Grenoble
----	-------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Herbeys
38	Isère	Heyrieux

».

xcii. Après la ligne :

«

38	Isère	L'Isle-d'Abeau
----	-------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Janneyrias
----	-------	------------

».

xcii. Après la ligne :

«

38	Isère	Jarrie
----	-------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Lans-en-Vercors
38	Isère	Lumbin
38	Isère	Luzinay

».

xciii. Après la ligne :

«

38	Isère	Poisat
----	-------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Pontcharra
----	-------	------------

».

xciv. Après la ligne :

«

38	Isère	Saint-Jean-de-Moirans
----	-------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Saint-Just-Chaleyssin
----	-------	-----------------------

».

xcv. Après la ligne :

«

38	Isère	Saint-Nazaire-les-Eymes
----	-------	-------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Saint-Nizier-du-Moucherotte
----	-------	-----------------------------

».

xcvi. Après la ligne :

«

38	Isère	Saint-Quentin-Fallavier
----	-------	-------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

38	Isère	Le Sappey-en-Chartreuse
----	-------	-------------------------

».

xcvii. Après la ligne :

«

38	Isère	Sassenage
----	-------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

38	Isère	Satolas-et-Bonce
----	-------	------------------

».

xcviii. Après la ligne :

«

38	Isère	Seyssins
----	-------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Seyssuel
38	Isère	Tencin
38	Isère	La Terrasse

».

xcix. Après la ligne :

«

38	Isère	La Tronche
----	-------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Valencin
----	-------	----------

».

c. Après la ligne :

«

38	Isère	Varces-Allières-et-Risset
----	-------	---------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

38	Isère	Vaulnaveys-le-Bas
----	-------	-------------------

».

ci. Après la ligne :

«

38	Isère	Villefontaine
----	-------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

38	Isère	Villette-d'Anthon
38	Isère	Villette-de-Vienne

».

cii. Après la ligne :

«

38	Isère	Voreppe
----	-------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

39	Jura	Les Rousses
----	------	-------------

».

ciii. Après la ligne :

«

40	Landes	Angresse
----	--------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

40	Landes	Azur
----	--------	------

».

civ. Après la ligne :

«

40	Landes	Dax
----	--------	-----

»,

Est ajoutée la ligne :

«

40	Landes	Gastes
----	--------	--------

».



cv. Après la ligne :

«

40	Landes	Labenne
----	--------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

40	Landes	Léon
40	Landes	Lit-et-Mixe
40	Landes	Messanges

».

cvi. Après la ligne :

«

40	Landes	Mimizan
----	--------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

40	Landes	Moliets-et-Maa
----	--------	----------------

».

cvi. Après la ligne :

«

40	Landes	Ondres
----	--------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

40	Landes	Parentis-en-Born
----	--------	------------------

».

cviii. Après la ligne :

«

40	Landes	Saint-André-de-Seignanx
----	--------	-------------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

40	Landes	Saint-Geours-de-Maremne
40	Landes	Saint-Julien-en-Born

».

cix.

«

40	Landes	Saint-Vincent-de-Tyrosse
----	--------	--------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

40	Landes	Sanguinet
----	--------	-----------

».

cx. Après la ligne :

«

40	Landes	Tosse
----	--------	-------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

40	Landes	Vielle-Saint-Girons
40	Landes	Vieux-Boucau-les-Bains
42	Loire	Saint-Priest-en-Jarez
42	Loire	La Talaudière

».

cxi. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Carquefou
----	------------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Divatte-sur-Loire
----	------------------	-------------------

».

cxii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	La Chapelle-sur-Erdre
----	------------------	-----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

44	Loire-Atlantique	La Chevrolière
44	Loire-Atlantique	Clisson

».

cxiii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Donges
----	------------------	--------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

44	Loire-Atlantique	Gorges
44	Loire-Atlantique	Grandchamp-des-Fontaines

».

cxiv. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Guérande
----	------------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

44	Loire-Atlantique	La Haie-Fouassière
----	------------------	--------------------

».

cxv. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Indre
----	------------------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

44	Loire-Atlantique	Le Loroux-Bottreau
----	------------------	--------------------

».

cxvi. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Mauves-sur-Loire
----	------------------	------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

44	Loire-Atlantique	Mesquer
----	------------------	---------

».

cxvii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Le Pellerin
----	------------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

44	Loire-Atlantique	Piriac-sur-Mer
44	Loire-Atlantique	La Plaine-sur-Mer

».

cxviii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Port-Saint-Père
----	------------------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Préfailles
----	------------------	------------

».

cxix. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Saint-Brevin-les-Pins
----	------------------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Saint-Étienne-de-Montluc
----	------------------	--------------------------

».

cxx. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Saint-Jean-de-Boiseau
----	------------------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Saint-Julien-de-Concelles
----	------------------	---------------------------

».

cxxi. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Sainte-Luce-sur-Loire
----	------------------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Saint-Mars-du-Désert
----	------------------	----------------------

».

cxxii. Après la ligne :



«

44	Loire-Atlantique	Saint-Nazaire
----	------------------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

44	Loire-Atlantique	Sainte-Pazanne
44	Loire-Atlantique	Saint-Père-en-Retz
44	Loire-Atlantique	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

».

cxxiii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Sautron
----	------------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Savenay
----	------------------	---------

».

cxxiv. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Les Sorinières
----	------------------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Sucé-sur-Erdre
----	------------------	----------------

».

cxxv. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Thouaré-sur-Loire
----	------------------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Treillières
----	------------------	-------------

».

cxxvi. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	La Turballe
----	------------------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

44	Loire-Atlantique	Vallet
----	------------------	--------

».

cxxvii. Après la ligne :

«

44	Loire-Atlantique	Vertou
----	------------------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

44	Loire-Atlantique	Vigneux-de-Bretagne
----	------------------	---------------------

».

cxxviii. Après la ligne :

«

49	Maine-et-Loire	Avrillé
----	----------------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

49	Maine-et-Loire	Beaucouzé
49	Maine-et-Loire	Bouchemaine

».

cxxix. Après la ligne :

«

49	Maine-et-Loire	Cholet
----	----------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

49	Maine-et-Loire	Écouflant
49	Maine-et-Loire	Montreuil-Juigné
49	Maine-et-Loire	Mûrs-Erigné

».

cxxx. Après la ligne :

«

49	Maine-et-Loire	Les Ponts-de-Cé
----	----------------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

49	Maine-et-Loire	Saint-Barthélemy-d'Anjou
49	Maine-et-Loire	Sainte-Gemmes-sur-Loire
49	Maine-et-Loire	Verrières-en-Anjou

».

cxxxii. Après la ligne :

«

50	Manche	Cherbourg-en-Cotentin
----	--------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

50	Manche	Donville-les-Bains
----	--------	--------------------

».

cxxxiii. Après la ligne :

«

50	Manche	Granville
----	--------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

50	Manche	Saint-Pair-sur-Mer
----	--------	--------------------

».

cxxxiii. Après la ligne :

«

51	Marne	Tinquaux
----	-------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

51	Marne	Witry-lès-Reims
53	Mayenne	Bonchamp-lès-Laval
53	Mayenne	Changé
53	Mayenne	L'Huisserie
53	Mayenne	Laval
53	Mayenne	Louverné
53	Mayenne	Saint-Berthevin

».

cxxxiv. Après la ligne :

«

	54	Meurthe-et-Moselle	Villerupt
--	----	--------------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

	56	Morbihan	Arradon
--	----	----------	---------

».

cxxxv. Après la ligne :

«

	56	Morbihan	Auray
--	----	----------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

	56	Morbihan	Baden
--	----	----------	-------

».

cxxxvi. Après la ligne :

«

	56	Morbihan	Bangor
--	----	----------	--------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

56	Morbihan	Belz
56	Morbihan	Brech

».

cxxxvii. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Carnac
----	----------	--------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

56	Morbihan	Crach
56	Morbihan	Damgan
56	Morbihan	Erdeven
56	Morbihan	Étel
56	Morbihan	Groix

».

cxxxviii. Après la ligne :



«

56	Morbihan	Hœdic
----	----------	-------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Île-d'Houat
56	Morbihan	Kervignac

».

cxxxix. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Locmaria
----	----------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Locmariaquer
56	Morbihan	Locmiquélic

».

cxl. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Le Palais
----	----------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Pénestin
56	Morbihan	Plescop

».

cxli. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Ploemeur
----	----------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Ploeren
56	Morbihan	Plouharnel
56	Morbihan	Plouhinec
56	Morbihan	Pluneret
56	Morbihan	Port-Louis

».

cxlii. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Quiberon
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

56	Morbihan	Riantec
----	----------	---------

».

cxliii. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Saint-Avé
----	----------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Saint-Gildas-de-Rhuys
56	Morbihan	Saint-Philibert
56	Morbihan	Saint-Pierre-Quiberon

».

cxliv. Après la ligne :

«

56	Morbihan	Séné
----	----------	------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

56	Morbihan	Surzur
56	Morbihan	Theix-Noyalo
56	Morbihan	La Trinité-sur-Mer

».

cxlv. Après la ligne :

«

57	Moselle	Amnéville
----	---------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

57	Moselle	Audun-le-Tiche
----	---------	----------------

57	Moselle	Le Ban-Saint-Martin
57	Moselle	Évrange

».

cxlvi. Après la ligne :

«

57	Moselle	Florange
----	---------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

57	Moselle	Guénange
57	Moselle	Hagen
57	Moselle	Hagondange
57	Moselle	Hettange-Grande
57	Moselle	Longeville-lès-Metz

».

cxlvii. Après la ligne :

«

57	Moselle	Maizières-lès-Metz
----	---------	--------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

57	Moselle	Manom
----	---------	-------

».

cxlviii. Après la ligne :

«

57	Moselle	Metz
----	---------	------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

57	Moselle	Mondelange
----	---------	------------

».

cxlix. Après la ligne :

«

57	Moselle	Montigny-lès-Metz
----	---------	-------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

57	Moselle	Moulins-lès-Metz
57	Moselle	Talange
57	Moselle	Terville

».

cl. Après la ligne :

«

57	Moselle	Thionville
----	---------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

57	Moselle	Uckange
57	Moselle	Volmerange-les-Mines

».

cli. Après la ligne :

«

57	Moselle	Yutz
----	---------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

57	Moselle	Zoufftgen
----	---------	-----------

».

clii. Après la ligne :

«

59	Nord	Baisieux
----	------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Bersée
----	------	--------

».

cliii. Après la ligne :

«

59	Nord	Bouvines
----	------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

59	Nord	Bray-Dunes
----	------	------------



59	Nord	Camphin-en-Pévèle
----	------	-------------------

».

cliv. Après la ligne :

«

59	Nord	Cysoing
----	------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Deûlémont
----	------	-----------

».

clv. Après la ligne :

«

59	Nord	Englos
----	------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Ennetières-en-Weppes
----	------	----------------------

».

clvi. Après la ligne :

«

59	Nord	Erquinghem-Lys
----	------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Escobecques
----	------	-------------

».

clvii. Après la ligne :

«

59	Nord	Faches-Thumesnil
----	------	------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Faumont
----	------	---------

».

clviii. Après la ligne :

«

59	Nord	Lys-lez-Lannoy
----	------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

59	Nord	Le Maisnil
----	------	------------

».

clix. Après la ligne :

«

59	Nord	Marquette-lez-Lille
----	------	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

59	Nord	Mérignies
----	------	-----------

».

clx. Après la ligne :

«

59	Nord	Pérenchies
----	------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

59	Nord	Péronne-en-Mélantois
59	Nord	Phalempin

».

clxi. Après la ligne :

«

59	Nord	Quesnoy-sur-Deûle
----	------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Radinghem-en-Weppes
----	------	---------------------

».

clxii. Après la ligne :

«

59	Nord	Templemars
----	------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

59	Nord	Templeuve-en-Pévèle
59	Nord	Téteghem-Coudekerque-Village

».

clxiii. Après la ligne :

«

59	Nord	Tourcoing
----	------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Tourmignies
----	------	-------------

».

clxiv. Après la ligne :

«

59	Nord	Wambrechies
----	------	-------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

59	Nord	Wannehain
----	------	-----------

59	Nord	Warneton
----	------	----------

».

clxv. Après la ligne :

«

59	Nord	Wattrelos
----	------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

59	Nord	Wavrin
----	------	--------

».

clxvi. Après la ligne :

«

60	Oise	Angy
----	------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Apremont
----	------	----------

».

clxvii. Après la ligne :

«

60	Oise	Balagny-sur-Thérain
----	------	---------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Barbery
60	Oise	Baron
60	Oise	Beaurepaire

».

clxviii. Après la ligne :

«

60	Oise	Blaincourt-lès-Précy
----	------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Borest
60	Oise	Brasseuse

».

clxix. Après la ligne :

«

60	Oise	Crépy-en-Valois
----	------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Ermenonville
60	Oise	Ève

».

clxx. Après la ligne :

«

60	Oise	Fitz-James
----	------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Fleurines
60	Oise	Fontaine-Chalis



».

clxxi. Après la ligne :

«

60	Oise	Margny-lès-Compiègne
----	------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Maysel
----	------	--------

».

clxxii. Après la ligne :

«

60	Oise	Monchy-Saint-éloi
----	------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Montagny-Sainte-Félicité
----	------	--------------------------

».

clxxiii. Après la ligne :

«

60	Oise	Montataire
----	------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Montépilloy
60	Oise	Mont-l'Évêque
60	Oise	Montlognon

».

clxxiv. Après la ligne :

«

60	Oise	Montmacq
----	------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Mortefontaine
----	------	---------------

».

clxxv. Après la ligne :

«

60	Oise	Mouy
----	------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Nanteuil-le-Haudouin
----	------	----------------------

».

clxxvi. Après la ligne :

«

60	Oise	Nogent-sur-Oise
----	------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Plailly
60	Oise	Le Plessis-Belleville
60	Oise	Pontarmé

».

clxxvii. Après la ligne :

«

60	Oise	Rantigny
----	------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

60	Oise	Raray
----	------	-------

».

clxxviii. Après la ligne :

«

60	Oise	Saint-Leu-d'Esserent
----	------	----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

60	Oise	Silly-le-Long
60	Oise	Thiers-sur-Thève

».

clxxix. Après la ligne :

«

60	Oise	Venette
----	------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

60	Oise	Ver-sur-Launette
----	------	------------------

».

clxxx. Après la ligne :

«

60	Oise	Verneuil-en-Halatte
----	------	---------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

60	Oise	Versigny
60	Oise	Villers-Saint-Frambourg-Ognon

».

clxxxi. Après la ligne :

«

62	Pas-de-Calais	Béthune
----	---------------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

62	Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer
62	Pas-de-Calais	Calais
62	Pas-de-Calais	Camiers

».

clxxxii. Après la ligne :

«

62	Pas-de-Calais	Étaples
----	---------------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

62	Pas-de-Calais	Laventie
----	---------------	----------

».

clxxxiii. Après la ligne :

«

62	Pas-de-Calais	Saint-Martin-Boulogne
----	---------------	-----------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

62	Pas-de-Calais	Sangatte
62	Pas-de-Calais	Wimereux

».

clxxxiv. Après la ligne :

«

63	Puy-de-Dôme	Beaumont
----	-------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

63	Puy-de-Dôme	Ceyrat
----	-------------	--------

».

clxxxv. Après la ligne :

«

63	Puy-de-Dôme	Cournon-d'Auvergne
----	-------------	--------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

63	Puy-de-Dôme	Romagnat
63	Puy-de-Dôme	Royat

clxxxvi. ».Après la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Argelès-sur-Mer
----	---------------------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Banyuls-sur-Mer
----	---------------------	-----------------

».

clxxxvii. Après la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Le Barcarès
----	---------------------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Cabestany
----	---------------------	-----------



».

clxxxviii. Après la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Céret
----	---------------------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Collioure
----	---------------------	-----------

».

clxxxix. Après la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Perpignan
----	---------------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Port-Vendres
----	---------------------	--------------

».

exc. Après la ligne :

«

66	Pyrénées-Orientales	Sainte-Marie-la-Mer
----	---------------------	---------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

66	Pyrénées-Orientales	Saillies
66	Pyrénées-Orientales	Torreilles

».

exci. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Achenheim
----	----------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Barr
67	Bas-Rhin	Benfeld

».

excii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Bischwiller
----	----------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Breuschwickersheim
----	----------	--------------------

».

xciii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Brumath
----	----------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Dingsheim
67	Bas-Rhin	Drusenheim
67	Bas-Rhin	Duppigheim

».

xciv. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Entzheim
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Ernolsheim-Bruche
----	----------	-------------------

».

cxcv. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Fegersheim
----	----------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Gamsheim
----	----------	----------

».

cxcvi. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Geispolsheim
----	----------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

67	Bas-Rhin	Griesheim-sur-Souffel
----	----------	-----------------------

».

cxcvii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Haguenau
----	----------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

67	Bas-Rhin	Hangenbieten
67	Bas-Rhin	Herrlisheim

».

cxcviii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Hœnheim
----	----------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Hœrdt
----	----------	-------

».

xcix. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Holtzheim
----	----------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Hurtigheim
67	Bas-Rhin	Ittenheim
67	Bas-Rhin	Kilstett

».

cc. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Lipsheim
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Marlenheim
----	----------	------------

».

cci. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Mittelhausbergen
----	----------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Molsheim
----	----------	----------

».

ccii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Mundolsheim
----	----------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Mutzig
----	----------	--------

».

cciii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Ostwald
----	----------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Pfulgriesheim
----	----------	---------------

».

cciv. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Reichstett
----	----------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Rosheim
----	----------	---------

».

ccv. Après la ligne :



«

67	Bas-Rhin	Schiltigheim
----	----------	--------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Schweighouse-sur-Moder
67	Bas-Rhin	Sélestat

».

ccvi. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Souffelweyersheim
----	----------	-------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Stutzheim-Offenheim
67	Bas-Rhin	Truchtersheim

».

ccvii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	La Wantzenau
----	----------	--------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

67	Bas-Rhin	Wasselonne
67	Bas-Rhin	Weyersheim

».

ccviii. Après la ligne :

«

67	Bas-Rhin	Wolfisheim
----	----------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

68	Haut-Rhin	Bartenheim
68	Haut-Rhin	Blotzheim
68	Haut-Rhin	Brunstatt-Didenheim
68	Haut-Rhin	Buschwiller

».

ccix. Après la ligne :

«

68	Haut-Rhin	Colmar
----	-----------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

68	Haut-Rhin	Ensisheim
68	Haut-Rhin	Habsheim
68	Haut-Rhin	Hagenthal-le-Bas
68	Haut-Rhin	Hégenheim
68	Haut-Rhin	Hésingue
68	Haut-Rhin	Horbourg-Wihr

».

ccx. Après la ligne :

«

68	Haut-Rhin	Illzach
----	-----------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

68	Haut-Rhin	Ingersheim
68	Haut-Rhin	Kaysersberg Vignoble
68	Haut-Rhin	Kembs

».

ccxi. Après la ligne :

«

68	Haut-Rhin	Mulhouse
----	-----------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

68	Haut-Rhin	Ribeauvillé
68	Haut-Rhin	Rosenu
68	Haut-Rhin	Rouffach

».

ccxii. Après la ligne :

«

68	Haut-Rhin	Saint-Louis
----	-----------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

68	Haut-Rhin	Sausheim
68	Haut-Rhin	Sierentz
68	Haut-Rhin	Turckheim
68	Haut-Rhin	Village-Neuf
68	Haut-Rhin	Wentzwiller
68	Haut-Rhin	Wintzenheim
68	Haut-Rhin	Wittelsheim

».

ccxiii. Après la ligne :

«

69	Rhône	Collonges-au-Mont-d'Or
----	-------	------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

69	Rhône	Condrieu
----	-------	----------

».

ccxiv. Après la ligne :

«

69	Rhône	Poleymieux-au-Mont-d'Or
----	-------	-------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

69	Rhône	Pollionnay
----	-------	------------

».

ccxv. Après la ligne :

«

69	Rhône	Saint-Jean-des-Vignes
----	-------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

69	Rhône	Saint-Laurent-d'Agny
----	-------	----------------------

».

ccxvi. Après la ligne :

«

69	Rhône	Montanay
----	-------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

69	Rhône	Pusignan
----	-------	----------

».

ccxvii. Après la ligne :

«

69	Rhône	Toussieu
----	-------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

69	Rhône	Colombier-Saugnieu
----	-------	--------------------

».

ccxviii. Après la ligne :

«

72	Sarthe	Le Mans
----	--------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

73	Savoie	Aime-la-Plagne
73	Savoie	Entrelacs

».

ccxix. Après la ligne :

«

73	Savoie	Albertville
----	--------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Les Avanchers-Valmorel
----	--------	------------------------

».

ccxx. Après la ligne :

«

73	Savoie	La Bâthie
----	--------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«



73	Savoie	Beaufort
73	Savoie	La Biolle

».

ccxxi. Après la ligne :

«

73	Savoie	Cohennoz
----	--------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Conjux
----	--------	--------

».

ccxxii. Après la ligne :

«

73	Savoie	Drumettaz-Clarafond
----	--------	---------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

73	Savoie	Flumet
----	--------	--------

73	Savoie	Fontcouverte-la-Toussuire
73	Savoie	La Giétaz

».

ccxxiii. Après la ligne :

«

73	Savoie	Grignon
----	--------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Hauteluce
----	--------	-----------

».

ccxxiv. Après la ligne :

«

73	Savoie	Montagnole
----	--------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

73	Savoie	Montmélian
----	--------	------------

73	Savoie	Montvalezan
----	--------	-------------

».

ccxxv. Après la ligne :

«

73	Savoie	Saint-Cassin
----	--------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Saint François Longchamp
----	--------	--------------------------

».

ccxxvi. Après la ligne :

«

73	Savoie	Les Belleville
----	--------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Saint-Ours
----	--------	------------

».

ccxxvii. Après la ligne :

«

73	Savoie	Tresserve
----	--------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Trévignin
----	--------	-----------

».

ccxxviii. Après la ligne :

«

73	Savoie	Val-d'Isère
----	--------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

73	Savoie	Valmeinier
----	--------	------------

».

ccxxix. Après la ligne :

«

73	Savoie	Voglans
----	--------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Abondance
----	--------------	-----------

».

ccxxx. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	La Balme-de-Sillingy
----	--------------	----------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	La Balme-de-Thuy
74	Haute-Savoie	Boège

».

ccxxxi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais
----	--------------	------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Boussy
74	Haute-Savoie	Brenthonne
74	Haute-Savoie	Brizon
74	Haute-Savoie	Burdignin

».

ccxxxii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Cernex
----	--------------	--------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Cervens
74	Haute-Savoie	Chainaz-les-Frasses
74	Haute-Savoie	Champanges

».

ccxxxiii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	La Chapelle-Rambaud
----	--------------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Chapeiry
----	--------------	----------

».

ccxxxiv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Châtillon-sur-Cluses
----	--------------	----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Chaumont
74	Haute-Savoie	Chavannaz

».

ccxxxv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Chavanod
----	--------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Chêne-en-Semine
----	--------------	-----------------

».

ccxxxvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Chens-sur-Léman
----	--------------	-----------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Chessenaz
74	Haute-Savoie	Chevenoz
74	Haute-Savoie	Chilly

».

ccxxxvii. Après la ligne :

«



74	Haute-Savoie	Choisy
----	--------------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Clarafond-Arcine
----	--------------	------------------

».

ccxxxviii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Combloux
----	--------------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Les Contamines-Montjoie
74	Haute-Savoie	Contamine-Sarzin

».

ccxxxix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Cornier
----	--------------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	La Côte-d'Arbroz
----	--------------	------------------

».

ccxl. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Cran-Gevrier
----	--------------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Crempigny-Bonneguête
----	--------------	----------------------

».

ccxli. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Demi-Quartier
----	--------------	---------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Desingy
----	--------------	---------

».

ccxlii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Douvaine
----	--------------	----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Drailant
74	Haute-Savoie	Éloise

».

ccxliii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Epagny
----	--------------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Essert-Romand
----	--------------	---------------

».

ccxlv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Etaux
----	--------------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Étercy
----	--------------	--------

».

ccxlv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Excenevex
----	--------------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Favergeres-Seythenex
74	Haute-Savoie	Fessy
74	Haute-Savoie	Féternes

74	Haute-Savoie	La Forclaz
74	Haute-Savoie	Frangy

».

ccxlii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Groisy
----	--------------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Hauteville-sur-Fier
74	Haute-Savoie	Héry-sur-Alby

».

ccxliii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Larringes
----	--------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Lathuile
----	--------------	----------

».

ccxlviii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Loisin
----	--------------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Lornay
----	--------------	--------

».

ccxlix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Lovagny
----	--------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Lugrin
74	Haute-Savoie	Lully

74	Haute-Savoie	Lyaud
----	--------------	-------

».

ccl. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Manigod
----	--------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marcellaz-Albanais
----	--------------	--------------------

».

ccli. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marignier
----	--------------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marigny-Saint-Marcel
----	--------------	----------------------

».

ccli. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marin
----	--------------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Marlioz
----	--------------	---------

».

ccliii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Massongy
----	--------------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Maxilly-sur-Léman
74	Haute-Savoie	Mégevette
74	Haute-Savoie	Meillerie

».



ccliv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Menthonnex-en-Bornes
----	--------------	----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Menthonnex-sous-Clermont
74	Haute-Savoie	Mésigny

».

cclv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Meythet
----	--------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Mieussy
74	Haute-Savoie	Minzier

».

cclvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Montagny-les-Lanches
----	--------------	----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Montriond
----	--------------	-----------

».

cclvii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	La Muraz
----	--------------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Mûres
74	Haute-Savoie	Musièges
74	Haute-Savoie	Nâves-Parmelan

».

cclviii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Neuvecelle
----	--------------	------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Nonglard
74	Haute-Savoie	Novel
74	Haute-Savoie	Orcier

».

cclix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Passy
----	--------------	-------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Peillonex
74	Haute-Savoie	Perrignier
74	Haute-Savoie	Glières-Val-de-Borne

».

cclx. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Quintal
----	--------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	La Rivière-Enverse
74	Haute-Savoie	Saint-André-de-Boège

».

cclxi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Blaise
----	--------------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Eusèbe
----	--------------	--------------

».

cclxii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Gervais-les-Bains
----	--------------	-------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Gingolph
74	Haute-Savoie	Saint-Jean-d'Aulps

».

cclxiii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Jean-de-Sixt
----	--------------	--------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Jean-de-Tholome
74	Haute-Savoie	Saint-Jeoire

».

cclxiv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Martin-Bellevue
----	--------------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Paul-en-Chablais
----	--------------	------------------------

».

cclxv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Pierre-en-Faucigny
----	--------------	--------------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Sigismond
----	--------------	-----------------

».

cclxvi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Saint-Sixt
----	--------------	------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Saint-Sylvestre
74	Haute-Savoie	Sales
74	Haute-Savoie	Sallenôves

».

cclxvii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Savigny
----	--------------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Saxel
----	--------------	-------

».

cclxviii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Scionzier
----	--------------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Servoz
----	--------------	--------

».

cclxix. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Theyez
----	--------------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Thollon-les-Mémises
----	--------------	---------------------

».

cclxx. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Thônes
----	--------------	--------

»,



Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Thusy
74	Haute-Savoie	La Tour
74	Haute-Savoie	Usinens
74	Haute-Savoie	Vallières-sur-Fier

».

cclxxi. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Vallorcine
----	--------------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Vanzy
74	Haute-Savoie	Vaulx
74	Haute-Savoie	Verchaix
74	Haute-Savoie	La Vernaz

».

cclxxii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Vers
----	--------------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Versonnex
----	--------------	-----------

».

cclxxiii. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Veyrier-du-Lac
----	--------------	----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

74	Haute-Savoie	Villard
74	Haute-Savoie	Les Villards-sur-Thônes

».

cclxxiv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Villaz
----	--------------	--------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

74	Haute-Savoie	Ville-en-Sallaz
----	--------------	-----------------

».

cclxxv. Après la ligne :

«

74	Haute-Savoie	Villy-le-Pelloux
----	--------------	------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

74	Haute-Savoie	Vinzier
74	Haute-Savoie	Viuz-la-Chiésaz

».

cclxxvi. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Annet-sur-Marne
----	----------------	-----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Arbonne-la-Forêt
----	----------------	------------------

».

cclxxvii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Barbizon
----	----------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Beauvoir
----	----------------	----------

».

cclxxviii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Bois-le-Roi
----	----------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

77	Seine-et-Marne	Bouleurs
77	Seine-et-Marne	Bourron-Marlotte
77	Seine-et-Marne	Boutigny

».

cclxxix. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Champagne-sur-Seine
----	----------------	---------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	La Chapelle-la-Reine
77	Seine-et-Marne	Les Chapelles-Bourbon
77	Seine-et-Marne	Charmentray

».

cclxxx. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Chartrettes
----	----------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Le Châtelet-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Châtres
77	Seine-et-Marne	Chaumes-en-Brie

».

cclxxxi. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Chevry-Cossigny
----	----------------	-----------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Compans
77	Seine-et-Marne	Coubert
77	Seine-et-Marne	Coulommès

».

cclxxxii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Coulommiers
----	----------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

77	Seine-et-Marne	Courquetaine
77	Seine-et-Marne	Crèvecœur-en-Brie

».

cclxxxiii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Ecuelles
----	----------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Évry-Grégy-sur-Yerre
----	----------------	----------------------

».

cclxxxiv. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Faremoutiers
----	----------------	--------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

77	Seine-et-Marne	Favières
77	Seine-et-Marne	Féricy

».

cclxxxv. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Fontaine-le-Port
----	----------------	------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

77	Seine-et-Marne	Fontenay-Trésigny
77	Seine-et-Marne	Gressy
77	Seine-et-Marne	Grisy-Suisnes
77	Seine-et-Marne	La Houssaye-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Jablins

».

cclxxxvi. Après la ligne :



«

77	Seine-et-Marne	Jouarre
----	----------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Lesches
77	Seine-et-Marne	Limoges-Fourches
77	Seine-et-Marne	Lissy
77	Seine-et-Marne	Liverdy-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Maincy

».

cclxxxvii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Mareuil-lès-Meaux
----	----------------	-------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Marles-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Mauregard

77	Seine-et-Marne	Le Mesnil-Amelot
77	Seine-et-Marne	Messy

».

cclxxxviii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Montereau-Fault-Yonne
----	----------------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Montigny-sur-Loing
----	----------------	--------------------

».

cclxxxix. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Moret-sur-Loing
----	----------------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Mormant
----	----------------	---------

77	Seine-et-Marne	Mortcerf
----	----------------	----------

».

ccxc. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Moussy-le-Neuf
----	----------------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Moussy-le-Vieux
----	----------------	-----------------

».

ccxci. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Chauconin-Neufmontiers
----	----------------	------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Neufmoutiers-en-Brie
----	----------------	----------------------

».

ccxcii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Othis
----	----------------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Ozouer-le-Voulgis
----	----------------	-------------------

».

ccxciii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Pontcarré
----	----------------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Précy-sur-Marne
77	Seine-et-Marne	Presles-en-Brie

».

ccxciv. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Réau
----	----------------	------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Recloses
----	----------------	----------

».

ccxcv. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Saint-Brice
----	----------------	-------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Saint-Fiacre
----	----------------	--------------

».

ccxcvi. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Saint-Mammès
----	----------------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Saint-Mard
----	----------------	------------

».

ccxcvii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Saint-Martin-en-Bière
----	----------------	-----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

77	Seine-et-Marne	Saint-Pathus
----	----------------	--------------

».

ccxcviii. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Samois-sur-Seine
----	----------------	------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

77	Seine-et-Marne	Sivry-Courtry
77	Seine-et-Marne	Thieux

».

ccxcix. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Thomery
----	----------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Tigeaux
77	Seine-et-Marne	Trilbardou

».

ccc. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Vernou-la-Celle-sur-Seine
----	----------------	---------------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

77	Seine-et-Marne	Vignely
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-le-Comte
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-Saint-Denis
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-sous-Dammartin

».

ccci. Après la ligne :

«

77	Seine-et-Marne	Voisenon
----	----------------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Adainville
----	----------	------------

».

cccii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Les Alluets-le-Roi
----	----------	--------------------

»,



Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Andelu
78	Yvelines	Arnouville-lès-Mantes

».

ccci. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Auffargis
----	----------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Auteuil
78	Yvelines	Autouillet

».

ccci. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Bailly
----	----------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Bazainville
----	----------	-------------

».

cccv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Bazemont
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Béhoust
----	----------	---------

».

cccvi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Beynes
----	----------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Boinville-en-Mantois
----	----------	----------------------

».

cccvii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Boissy-Mauvoisin
----	----------	------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Boissy-sans-Avoir
78	Yvelines	Bonnelles

».

cccviii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Bouafle
----	----------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Bourdonné
----	----------	-----------

».

cccix. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Breuil-Bois-Robert
----	----------	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Les Bréviaires
----	----------	----------------

».

cccx. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Brueil-en-Vexin
----	----------	-----------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Bullion
78	Yvelines	La Celle-les-Bordes

».

cccxi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Choisel
----	----------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Clairefontaine-en-Yvelines
78	Yvelines	Condé-sur-Vesgre

»,

cccxi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Dampierre-en-Yvelines
----	----------	-----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Dannemarie
----	----------	------------

»,

ccciii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Feucherolles
----	----------	--------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Flexanville
----	----------	-------------

».

cccxiv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Freneuse
----	----------	----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

78	Yvelines	Galluis
78	Yvelines	Gambais
78	Yvelines	Gambaiseuil
78	Yvelines	Garancières

».

cccxv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Gazeran
----	----------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Goupillières
78	Yvelines	Goussonville
78	Yvelines	Grandchamp
78	Yvelines	Gressey
78	Yvelines	Grosrouvre

».

cccxvi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Guitrancourt
----	----------	--------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Hargeville
78	Yvelines	Herbeville

».

cccxvii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Jouy-Mauvoisin
----	----------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Jumeauville
----	----------	-------------

».

cccxviii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Limetz-Villez
----	----------	---------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Longvilliers
78	Yvelines	Marcq

».



cccix. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Mareil-le-Guyon
----	----------	-----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Mareil-sur-Mauldre
----	----------	--------------------

».

cccxx. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Maule
----	----------	-------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Maulette
----	----------	----------

».

cccxi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Les Mesnuls
----	----------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Millemont
----	----------	-----------

».

cccxxii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Milon-la-Chapelle
----	----------	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

78	Yvelines	Montainville
----	----------	--------------

».

cccxxiii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Oinville-sur-Montcient
----	----------	------------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Orgerus
78	Yvelines	Osmoy

».

cccxxiv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Le Perray-en-Yvelines
----	----------	-----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Prunay-le-Temple
78	Yvelines	La Queue-les-Yvelines

».

cccxxv. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Rennemoulin
----	----------	-------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

78	Yvelines	Richebourg
78	Yvelines	Rochefort-en-Yvelines

».

cccxxvi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Rolleboise
----	----------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Rosay
----	----------	-------

».

cccxxvii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Rosny-sur-Seine
----	----------	-----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines
----	----------	---------------------------

».

cccxxviii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Saint-Lambert
----	----------	---------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Saint-Martin-des-Champs
----	----------	-------------------------

».

cccxxix. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Senlisse
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Septeuil
----	----------	----------

».

cccxxx. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Soindres
----	----------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Tacoignières
----	----------	--------------

».

cccxxxi. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Thiverval-Grignon
----	----------	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :

«

78	Yvelines	Thoiry
----	----------	--------

».

cccxxii. Après la ligne :

«

78	Yvelines	Vicq
----	----------	------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

78	Yvelines	Villette
78	Yvelines	Villiers-le-Mahieu

».

cccxxxiii. Après la ligne :

«

80	Somme	Salouël
----	-------	---------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

81	Tarn	Saint-Sulpice-la-Pointe
----	------	-------------------------

».

cccxxxiv. Après la ligne :

«

83	Var	Le Cannet-des-Maures
----	-----	----------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

83	Var	Carcès
----	-----	--------

».

cccxxxv. Après la ligne :

«

83	Var	La Celle
----	-----	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

83	Var	Cotignac
----	-----	----------

».

cccxxxvi. Après la ligne :

«

83	Var	La Garde-Freinet
----	-----	------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«



83	Var	Garéoult
----	-----	----------

».

cccxxxvii. Après la ligne :

«

83	Var	Nans-les-Pins
----	-----	---------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Ollières
----	-----	----------

».

cccxxxviii. Après la ligne :

«

83	Var	Pierrefeu-du-Var
----	-----	------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

83	Var	Pignans
83	Var	Plan-d'Aups-Sainte-Baume

».

cccxxxix. Après la ligne :

«

83	Var	Le Plan-de-la-Tour
----	-----	--------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Pourcieux
----	-----	-----------

».

cccxl. Après la ligne :

«

83	Var	Pourrières
----	-----	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

83	Var	Puget-Ville
83	Var	Rocbaron
83	Var	Rougiers

».

cccqli. Après la ligne :

«

83	Var	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
----	-----	-------------------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

83	Var	Saint-Paul-en-Forêt
83	Var	Seillans
83	Var	Seillons-Source-d'Argens

».

cccqlii. Après la ligne :

«

83	Var	Tourrettes
----	-----	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Tourves
----	-----	---------

».

cccxl. Après la ligne :

«

83	Var	Vidauban
----	-----	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

83	Var	Vinon-sur-Verdon
----	-----	------------------

».

cccxli. Après la ligne :

«

84	Vaucluse	Jonquières
----	----------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

84	Vaucluse	Lauris
----	----------	--------

».

cccxli. Après la ligne :

«

84	Vaucluse	Sarrians
----	----------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

84	Vaucluse	Saumane-de-Vaucluse
----	----------	---------------------

».

cccxvi. Après la ligne :

«

84	Vaucluse	La Tour-d'Aigues
----	----------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

84	Vaucluse	Fontaine-de-Vaucluse
----	----------	----------------------

».

cccxlvii. Après la ligne :

«

84	Vaucluse	Villelaure
----	----------	------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

85	Vendée	L'Aiguillon-la-Presqu'île
----	--------	---------------------------

».

cccxlviii. Après la ligne :

«

85	Vendée	Barbâtre
----	--------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

85	Vendée	La Barre-de-Monts
----	--------	-------------------

».

cccxliv. Après la ligne :

«

85	Vendée	L'Île-d'Yeu
----	--------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

85	Vendée	Jard-sur-Mer
85	Vendée	Longeville-sur-Mer

».

cccl. Après la ligne :

«

85	Vendée	Noirmoutier-en-l'île
----	--------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

85	Vendée	Notre-Dame-de-Monts
----	--------	---------------------

».

cccli. Après la ligne :

«

85	Vendée	Olonne-sur-Mer
----	--------	----------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

85	Vendée	La Roche-sur-Yon
----	--------	------------------

».

ccclii. Après la ligne :

«

85	Vendée	Saint-Jean-de-Monts
----	--------	---------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

85	Vendée	Saint-Vincent-sur-Jard
----	--------	------------------------

».

cccliii. Après la ligne :

«

89	Yonne	Auxerre
----	-------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Angervilliers
----	---------	---------------

».

cccliv. Après la ligne :



«

91	Essonne	Boutigny-sur-Essonne
----	---------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Bouville
----	---------	----------

».

ccclv. Après la ligne :

«

91	Essonne	Champcueil
----	---------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Chauffour-lès-Étréchy
----	---------	-----------------------

».

ccclvi. Après la ligne :

«

91	Essonne	Chevannes
----	---------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

91	Essonne	Courances
----	---------	-----------

».

ccclvii. Après la ligne :

«

91	Essonne	Courson-Monteloup
----	---------	-------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

91	Essonne	Dannemois
----	---------	-----------

».

ccclviii. Après la ligne :

«

91	Essonne	Leudeville
----	---------	------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

91	Essonne	Maisse
----	---------	--------

».

ccclix. Après la ligne :

«

91	Essonne	Mauchamps
----	---------	-----------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

91	Essonne	Milly-la-Forêt
91	Essonne	Moigny-sur-École

».

ccclx. Après la ligne :

«

91	Essonne	Les Molières
----	---------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Mondeville
----	---------	------------

».

ccclxi. Après la ligne :

«

91	Essonne	Nainville-les-Roches
----	---------	----------------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

91	Essonne	Oncy-sur-École
91	Essonne	Orveau

».

ccclxii. Après la ligne :

«

91	Essonne	Pecqueuse
----	---------	-----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Puisselet-le-Marais
----	---------	---------------------

».

ccclxiii. Après la ligne :

«

91	Essonne	Saint-Chéron
----	---------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Saint-Cyr-sous-Dourdan
----	---------	------------------------

».

ccclxiv. Après la ligne :

«

91	Essonne	Torfou
----	---------	--------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

91	Essonne	Valpuiseaux
91	Essonne	Le Val-Saint-Germain

».

ccclxv. Après la ligne :

«

91	Essonne	Vert-le-Petit
----	---------	---------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

91	Essonne	Videlles
----	---------	----------

».

ccclxvi. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Aincourt
----	------------	----------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Arronville
----	------------	------------

».

ccclxvii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Attainville
----	------------	-------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Avernes
----	------------	---------

».

ccclxviii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Baillet-en-France
----	------------	-------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

95	Val-d'Oise	Bellefontaine
95	Val-d'Oise	Belloy-en-France

».

ccclxix. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Bruyères-sur-Oise
----	------------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Châtenay-en-France
----	------------	--------------------

».

ccclxx. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Chennevières-lès-Louvres
----	------------	--------------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Commeny
----	------------	---------

».

ccclxxi. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Condécourt
----	------------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Cormeilles-en-Vexin
----	------------	---------------------



».

ccclxxii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Ennery
----	------------	--------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Épinay-Champlâtreux
----	------------	---------------------

».

ccclxxiii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Frémainville
----	------------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Frémécourt
----	------------	------------

».

ccclxxiv. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Hérouville
----	------------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Jagny-sous-Bois
----	------------	-----------------

».

ccclxxv. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Labbeville
----	------------	------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Lassy
----	------------	-------

».

ccclxxvi. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Maffliers
----	------------	-----------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

95	Val-d'Oise	Magny-en-Vexin
95	Val-d'Oise	Mareil-en-France

».

ccclxxvii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Marly-la-Ville
----	------------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Menouville
----	------------	------------

».

ccclxxviii. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Nointel
----	------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Le Perchay
----	------------	------------

».

ccclxxix. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Le Plessis-Gassot
----	------------	-------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Le Plessis-Luzarches
----	------------	----------------------

».

ccclxxx. Après la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Saint-Cyr-en-Arthies
----	------------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

95	Val-d'Oise	Saint-Martin-du-Tertre
----	------------	------------------------

».  
ccclxxxi. Après la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Saint-Witz
----	------------	------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Santeuil
----	------------	----------

».  
ccclxxxii. Après la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Survilliers
----	------------	-------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

95	Val-d'Oise	Théméricourt
95	Val-d'Oise	Theuville
95	Val-d'Oise	Us

».  
ccclxxxiii. Après la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Vienne-en-Arthies
----	------------	-------------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

95	Val-d'Oise	Vigny
95	Val-d'Oise	Villaines-sous-Bois

».  
ccclxxxiv. Après la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Villeron
----	------------	----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

95	Val-d'Oise	Villiers-le-Sec
----	------------	-----------------

».  
ccclxxxv. Après la ligne :  
«

2A	Corse-du-Sud	Bastelicaccia
----	--------------	---------------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

2A	Corse-du-Sud	Calcatoggio
2A	Corse-du-Sud	Cannelle

2A	Corse-du-Sud	Carbuccia
2A	Corse-du-Sud	Coti-Chiavari

».

ccclxxxvi. Après la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Cuttoli-Corticchiato
----	--------------	----------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Eccica-Suarella
----	--------------	-----------------

».

ccclxxxvii. Après la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Lecci
----	--------------	-------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Lopigna
----	--------------	---------

».

ccclxxxviii. Après la ligne :

«

2A	Corse-du-Sud	Sartène
----	--------------	---------

»,  
Sont ajoutées les lignes :  
«

2A	Corse-du-Sud	Serra-di-Ferro
2A	Corse-du-Sud	Sant'Andréa-d'Orcino

». .  
ccclxxxix. Après la ligne :  
«

2A	Corse-du-Sud	Valle-di-Mezzana
----	--------------	------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2A	Corse-du-Sud	Vero
----	--------------	------

». .  
cccxc. Après la ligne :  
«

2A	Corse-du-Sud	Villanova
----	--------------	-----------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2A	Corse-du-Sud	Zonza
----	--------------	-------

». .



cccxi. Après la ligne :

«

2B	Haute-Corse	Corbara
----	-------------	---------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

2B	Haute-Corse	Corte
2B	Haute-Corse	Farinole

».

cccxi. Après la ligne :

«

2B	Haute-Corse	Furiani
----	-------------	---------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

2B	Haute-Corse	Ghisonaccia
----	-------------	-------------

».

cccxi. Après la ligne :

«

2B	Haute-Corse	L'île-Rousse
----	-------------	--------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

	2B Haute-Corse	Lama
--	----------------	------

».

cccxciv. Après la ligne :

«

	2B Haute-Corse	Monticello
--	----------------	------------

»,

Sont ajoutées les lignes :

«

	2B Haute-Corse	Olcani
	2B Haute-Corse	Oletta

».

cccxcv. Après la ligne :

«

	2B Haute-Corse	Penta-di-Casinca
--	----------------	------------------

»,

Est ajoutée la ligne :

«

	2B Haute-Corse	Pietracorbara
--	----------------	---------------

».

cccxcvi. Après la ligne :

«

	2B Haute-Corse	Poggio-Mezzana
--	----------------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	Prunelli-di-Fiumorbo
----	-------------	----------------------

».  
cccxcvii. Après la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	Sorbo-Ocagnano
----	-------------	----------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	Saint-Florent
----	-------------	---------------

».  
cccxcviii. Après la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	Santa-Maria-di-Lota
----	-------------	---------------------

»,  
Est ajoutée la ligne :  
«

2B	Haute-Corse	San-Nicolao
----	-------------	-------------

».

#### **Article 4**

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, au tableau A sont supprimées les lignes :

«

01	Ain	Divonne-les-Bains
01	Ain	Ferney-Voltaire
01	Ain	Ornex
01	Ain	Prévessin-Moëns
01	Ain	Saint-Genis-Pouilly
01	Ain	Ségny
06	Alpes-Maritimes	Beaulieu-sur-Mer
06	Alpes-Maritimes	Beausoleil
06	Alpes-Maritimes	Biot
06	Alpes-Maritimes	Cap-d'Ail
06	Alpes-Maritimes	Èze
06	Alpes-Maritimes	Roquebrune-Cap-Martin
06	Alpes-Maritimes	Roquefort-les-Pins
06	Alpes-Maritimes	Saint-Jean-Cap-Ferrat
06	Alpes-Maritimes	La Turbie
06	Alpes-Maritimes	Valbonne
06	Alpes-Maritimes	Villefranche-sur-Mer
13	Bouches-du-Rhône	Cassis
60	Oise	Chantilly

74	Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc
74	Haute-Savoie	Collonges-sous-Salève
74	Haute-Savoie	Saint-Julien-en-Genevois
78	Yvelines	Bougival
78	Yvelines	Buc
78	Yvelines	Carrières-sur-Seine
78	Yvelines	La Celle-Saint-Cloud
78	Yvelines	Chambourcy
78	Yvelines	L'Étang-la-Ville
78	Yvelines	Houilles
78	Yvelines	Jouy-en-Josas
78	Yvelines	Louveciennes
78	Yvelines	Mareil-Marly
78	Yvelines	Le Mesnil-le-Roi
83	Var	Gassin
83	Var	Ramatuelle
91	Essonne	Bièvres
91	Essonne	Vauhallan
91	Essonne	Verrières-le-Buisson
92	Hauts-de-Seine	Gennevilliers
92	Hauts-de-Seine	Villeneuve-la-Garenne

93	Seine-Saint-Denis	Romainville
94	Val-de-Marne	Alfortville

».

## Article 5

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, au tableau B1 sont supprimées les lignes :

«

01	Ain	Challex
01	Ain	Chevry
01	Ain	Échenevex
01	Ain	Grilly
01	Ain	Saint-Jean-de-Gonville
01	Ain	Sauverny
01	Ain	Sergy
01	Ain	Versonnex
01	Ain	Vesancy
06	Alpes-Maritimes	Saint-Vallier-de-Thiery
13	Bouches-du-Rhône	Éguilles
13	Bouches-du-Rhône	La Fare-les-Oliviers
13	Bouches-du-Rhône	Lambesc
13	Bouches-du-Rhône	Lançon-Provence

13	Bouches-du-Rhône	Pélissanne
13	Bouches-du-Rhône	Le Puy-Sainte-Réparate
13	Bouches-du-Rhône	Rognes
13	Bouches-du-Rhône	Saint-Cannat
13	Bouches-du-Rhône	Saintes-Maries-de-la-Mer
13	Bouches-du-Rhône	Ventabren
17	Charente-Maritime	Lagord
17	Charente-Maritime	Saint-Martin-de-Ré
31	Haute-Garonne	Blagnac
31	Haute-Garonne	Colomiers
31	Haute-Garonne	Labège
31	Haute-Garonne	L'Union
33	Gironde	Léognan
33	Gironde	Pessac
33	Gironde	La Teste-de-Buch
34	Hérault	Baillargues
35	Ille-et-Vilaine	Rennes
38	Isère	Claix
38	Isère	Crolles
38	Isère	Gières
38	Isère	Montbonnot-Saint-Martin

38	Isère	Saint-Ismier
38	Isère	Saint-Martin-d'Uriage
38	Isère	Seyssins
38	Isère	La Tronche
44	Loire-Atlantique	Nantes
59	Nord	Bondues
59	Nord	Wambrechies
64	Pyrénées-Atlantiques	Guéthary
67	Bas-Rhin	Oberhausbergen
69	Rhône	Champagne-au-Mont-d'Or
69	Rhône	Chaponost
69	Rhône	Charbonnières-les-Bains
69	Rhône	Craponne
69	Rhône	Dardilly
69	Rhône	Neuville-sur-Saône
69	Rhône	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
69	Rhône	Saint-Didier-au-Mont-d'Or
69	Rhône	La Tour-de-Salvagny
69	Rhône	Chassieu
69	Rhône	Jonage
69	Rhône	Meyzieu



69	Rhône	Saint-Laurent-de-Mure
69	Rhône	Sathonay-Camp
73	Savoie	Bassens
73	Savoie	Le Bourget-du-Lac
73	Savoie	Brides-les-Bains
73	Savoie	Challes-les-Eaux
73	Savoie	Grésy-sur-Aix
73	Savoie	Jacob-Bellecombette
73	Savoie	La Ravoire
73	Savoie	Saint-Alban-Leyse
74	Haute-Savoie	Allinges
74	Haute-Savoie	Andilly
74	Haute-Savoie	Annecy-le-Vieux
74	Haute-Savoie	Cran-Gevrier
74	Haute-Savoie	Meythet
74	Haute-Savoie	Pringy
74	Haute-Savoie	Seynod
74	Haute-Savoie	Argonay
74	Haute-Savoie	La Balme-de-Sillingy
74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais
74	Haute-Savoie	Chênex

74	Haute-Savoie	Chens-sur-Léman
74	Haute-Savoie	Combloux
74	Haute-Savoie	Dingy-en-Vuache
74	Haute-Savoie	Doussard
74	Haute-Savoie	Douvaine
74	Haute-Savoie	Épagny
74	Haute-Savoie	Metz-Tessy
74	Haute-Savoie	Excenevex
74	Haute-Savoie	Groisy
74	Haute-Savoie	Les Houches
74	Haute-Savoie	Massongy
74	Haute-Savoie	Menthon-Saint-Bernard
74	Haute-Savoie	Menthonnex-en-Bornes
74	Haute-Savoie	Messery
74	Haute-Savoie	Nernier
74	Haute-Savoie	Neuvecelle
74	Haute-Savoie	Poisy
74	Haute-Savoie	Praz-sur-Arly
74	Haute-Savoie	Publier
74	Haute-Savoie	Saint-Blaise
74	Haute-Savoie	Saint-Gervais-les-Bains

74	Haute-Savoie	Saint-Jorioz
74	Haute-Savoie	Saint-Pierre-en-Faucigny
74	Haute-Savoie	Le Sappey
74	Haute-Savoie	Sciez
74	Haute-Savoie	Sevrier
74	Haute-Savoie	Sillingy
74	Haute-Savoie	Talloires-Montmin
74	Haute-Savoie	Thônes
74	Haute-Savoie	Aviernoz
74	Haute-Savoie	Évires
74	Haute-Savoie	Les Ollières
74	Haute-Savoie	Saint-Martin-Bellevue
74	Haute-Savoie	Thorens-Glières
74	Haute-Savoie	Villy-le-Bouveret
74	Haute-Savoie	Vovray-en-Bornes
74	Haute-Savoie	Yvoire
77	Seine-et-Marne	Bois-le-Roi
77	Seine-et-Marne	Pontcarré
78	Yvelines	Aigremont
78	Yvelines	Bailly
78	Yvelines	Beynes

78	Yvelines	Châteaufort
78	Yvelines	Chavenay
78	Yvelines	Les Essarts-le-Roi
78	Yvelines	Feucherolles
78	Yvelines	Houdan
78	Yvelines	Maule
78	Yvelines	Les Mesnuls
78	Yvelines	Milon-la-Chapelle
78	Yvelines	Montfort-l'Amaury
78	Yvelines	Noisy-le-Roi
78	Yvelines	Le Perray-en-Yvelines
78	Yvelines	Rennemoulin
78	Yvelines	Saint-Lambert
78	Yvelines	Saint-Nom-la-Bretèche
78	Yvelines	Toussus-le-Noble
83	Var	Fayence
83	Var	Montauroux
83	Var	Le Plan-de-la-Tour
91	Essonne	Marolles-en-Hurepoix
972	Martinique	Les Anses-d'Arlet
972	Martinique	Le Diamant

2A	Corse-du-Sud	Grosseto-Prugna
2A	Corse-du-Sud	Pietrosella
2A	Corse-du-Sud	Propriano
2A	Corse-du-Sud	Sarrola-Carcopino
2B	Haute-Corse	L'Île-Rousse

».

## Article 6

A l'annexe I de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, au tableau B2 sont supprimées les lignes :

«

01	Ain	Bellegarde-sur-Valserine
01	Ain	Lancrans
01	Ain	Civrieux
01	Ain	Massieux
01	Ain	Meximieux
01	Ain	Mionnay
01	Ain	Misérieux
01	Ain	Saint-André-de-Corcy
01	Ain	Tramoyes
01	Ain	Villars-les-Dombes
04	Alpes-de-Haute-Provence	Forcalquier

04	Alpes-de-Haute-Provence	Gréoux-les-Bains
04	Alpes-de-Haute-Provence	Manosque
04	Alpes-de-Haute-Provence	Pierrevert
06	Alpes-Maritimes	Bendejun
06	Alpes-Maritimes	Blausasc
06	Alpes-Maritimes	Castillon
06	Alpes-Maritimes	Peillon
06	Alpes-Maritimes	Revest-les-Roches
07	Ardèche	Saint-Péray
13	Bouches-du-Rhône	Aurons
13	Bouches-du-Rhône	Barbentane
13	Bouches-du-Rhône	Les Baux-de-Provence
13	Bouches-du-Rhône	Cabannes
13	Bouches-du-Rhône	Eyguières
13	Bouches-du-Rhône	Eyragues
13	Bouches-du-Rhône	Fontvieille
13	Bouches-du-Rhône	Graveson
13	Bouches-du-Rhône	Jouques
13	Bouches-du-Rhône	Lamanon
13	Bouches-du-Rhône	Mallemort
13	Bouches-du-Rhône	Mouriès

13	Bouches-du-Rhône	Noves
13	Bouches-du-Rhône	Paradou
13	Bouches-du-Rhône	Puyloubier
13	Bouches-du-Rhône	Rognonas
13	Bouches-du-Rhône	La Roque-d'Anthéron
13	Bouches-du-Rhône	Saint-Antonin-sur-Bayon
13	Bouches-du-Rhône	Sénas
13	Bouches-du-Rhône	Vernègues
14	Calvados	Blainville-sur-Orne
14	Calvados	Blonville-sur-Mer
14	Calvados	Bonneville-sur-Touques
14	Calvados	Dives-sur-Mer
14	Calvados	Douvres-la-Délivrande
14	Calvados	Giberville
14	Calvados	Hermanville-sur-Mer
14	Calvados	Luc-sur-Mer
14	Calvados	Merville-Franceville-Plage
14	Calvados	Pont-l'Évêque
14	Calvados	Saint-Arnoult
14	Calvados	Saint-Aubin-sur-Mer
14	Calvados	Touques

14	Calvados	Tourgéville
16	Charente	Angoulême
17	Charente-Maritime	Dolus-d'Oléron
17	Charente-Maritime	Sainte-Soulle
17	Charente-Maritime	Saint-Xandre
19	Corrèze	Brive-la-Gaillarde
19	Corrèze	Malemort-sur-Corrèze
19	Corrèze	Saint-Pantaléon-de-Larche
19	Corrèze	Ussac
21	Côte-d'Or	Ahuy
22	Côtes-d'Armor	Léhon
22	Côtes-d'Armor	Lancieux
22	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc
25	Doubs	Métabief
25	Doubs	Morteau
26	Drôme	Chatuzange-le-Goubet
26	Drôme	Portes-lès-Valence
26	Drôme	Saint-Marcel-lès-Valence
28	Eure-et-Loir	Champagne
28	Eure-et-Loir	Goussainville
28	Eure-et-Loir	Maintenon



29	Finistère	Bénodet
29	Finistère	La Forêt-Fouesnant
29	Finistère	Gouesnou
30	Gard	Bellegarde
30	Gard	Laudun-l'Ardoise
30	Gard	Saint-Laurent-d'Aigouze
33	Gironde	Lanton
33	Gironde	Saint-André-de-Cubzac
33	Gironde	Marcheprime
34	Hérault	Bouzigues
34	Hérault	Candillargues
34	Hérault	Mudaison
34	Hérault	Poussan
34	Hérault	Vendres
35	Ille-et-Vilaine	Cancalle
35	Ille-et-Vilaine	Noyal-sur-Vilaine
35	Ille-et-Vilaine	Pleurtuit
35	Ille-et-Vilaine	Saint-Briac-sur-Mer
35	Ille-et-Vilaine	Saint-Lunaire
35	Ille-et-Vilaine	Saint-Méloir-des-Ondes
37	Indre-et-Loire	Monts

38	Isère	Pontcharra
38	Isère	Satolas-et-Bonce
38	Isère	Seyssuel
39	Jura	Les Rousses
40	Landes	Sanguinet
42	Loire	Saint-Priest-en-Jarez
42	Loire	La Talaudière
44	Loire-Atlantique	Ancenis
44	Loire-Atlantique	Clisson
44	Loire-Atlantique	Grandchamp-des-Fontaines
44	Loire-Atlantique	La Haie-Fouassière
44	Loire-Atlantique	Mesquer
44	Loire-Atlantique	Piriac-sur-Mer
44	Loire-Atlantique	La Plaine-sur-Mer
44	Loire-Atlantique	Préfailles
44	Loire-Atlantique	Saint-Mars-du-Désert
44	Loire-Atlantique	Savenay
44	Loire-Atlantique	Sucé-sur-Erdre
44	Loire-Atlantique	Treillières
44	Loire-Atlantique	Vigneux-de-Bretagne
49	Maine-et-Loire	Beaucouzé

49	Maine-et-Loire	Bouchemaine
49	Maine-et-Loire	Écouflant
49	Maine-et-Loire	Montreuil-Juigné
49	Maine-et-Loire	Mûrs-Erigné
49	Maine-et-Loire	Saint-Barthélemy-d'Anjou
49	Maine-et-Loire	Sainte-Gemmes-sur-Loire
49	Maine-et-Loire	Pellouailles-les-Vignes
49	Maine-et-Loire	Saint-Sylvain-d'Anjou
50	Manche	Cherbourg-Octeville
50	Manche	Équeurdreville-Hainneville
50	Manche	La Glacerie
50	Manche	Querqueville
50	Manche	Tourlaville
50	Manche	Donville-les-Bains
50	Manche	Saint-Pair-sur-Mer
51	Marne	Witry-lès-Reims
53	Mayenne	Bonchamp-lès-Laval
53	Mayenne	Changé
53	Mayenne	L'Huisserie
53	Mayenne	Laval
53	Mayenne	Louverné

53	Mayenne	Saint-Berthevin
56	Morbihan	Arradon
56	Morbihan	Baden
56	Morbihan	Brech
56	Morbihan	Crach
56	Morbihan	Groix
56	Morbihan	Île-d'Houat
56	Morbihan	Locmariaquer
56	Morbihan	Locmiquélic
56	Morbihan	Pénestin
56	Morbihan	Plescop
56	Morbihan	Ploeren
56	Morbihan	Plouharnel
56	Morbihan	Pluneret
56	Morbihan	Port-Louis
56	Morbihan	Riantec
56	Morbihan	Saint-Gildas-de-Rhuys
56	Morbihan	Saint-Philibert
56	Morbihan	Saint-Pierre-Quiberon
56	Morbihan	Surzur
56	Morbihan	Noyal

56	Morbihan	Theix
56	Morbihan	La Trinité-sur-Mer
57	Moselle	Audun-le-Tiche
57	Moselle	Le Ban-Saint-Martin
57	Moselle	Guénange
57	Moselle	Hagondange
57	Moselle	Hettange-Grande
57	Moselle	Longeville-lès-Metz
57	Moselle	Manom
57	Moselle	Mondelange
57	Moselle	Moulins-lès-Metz
57	Moselle	Talange
57	Moselle	Terville
57	Moselle	Uckange
57	Moselle	Volmerange-les-Mines
59	Nord	Bersée
59	Nord	Bray-Dunes
59	Nord	Camphin-en-Pévèle
59	Nord	Deùlémont
59	Nord	Ennetières-en-Weppes
59	Nord	Escobecques

59	Nord	Faumont
59	Nord	Le Maisnil
59	Nord	Mérignies
59	Nord	Péronne-en-Mélantois
59	Nord	Phalempin
59	Nord	Radinghem-en-Weppes
59	Nord	Templeuve-en-Pévèle
59	Nord	Coudekerque-Village
59	Nord	Téteghem
59	Nord	Tourmignies
59	Nord	Wannehain
59	Nord	Warneton
59	Nord	Wavrin
60	Oise	Apremont
60	Oise	Aumont-en-Halatte
60	Oise	Baron
60	Oise	Borest
60	Oise	Courteuil
60	Oise	Ermenonville
60	Oise	Ève
60	Oise	Fleurines

60	Oise	Fontaine-Chaalis
60	Oise	Montagny-Sainte-Félicité
60	Oise	Montlognon
60	Oise	Mortefontaine
60	Oise	Nanteuil-le-Haudouin
60	Oise	Plailly
60	Oise	Le Plessis-Belleville
60	Oise	Pontarmé
60	Oise	Silly-le-Long
60	Oise	Thiers-sur-Thève
60	Oise	Ver-sur-Launette
60	Oise	Versigny
62	Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer
62	Pas-de-Calais	Calais
62	Pas-de-Calais	Camiers
62	Pas-de-Calais	Sangatte
62	Pas-de-Calais	Wimereux
63	Puy-de-Dôme	Ceyrat
63	Puy-de-Dôme	Romagnat
63	Puy-de-Dôme	Royat
66	Pyrénées-Orientales	Banyuls-sur-Mer

66	Pyrénées-Orientales	Cabestany
66	Pyrénées-Orientales	Collioure
66	Pyrénées-Orientales	Port-Vendres
66	Pyrénées-Orientales	Saleilles
66	Pyrénées-Orientales	Torreilles
67	Bas-Rhin	Barr
67	Bas-Rhin	Benfeld
67	Bas-Rhin	Drusenheim
67	Bas-Rhin	Duppigheim
67	Bas-Rhin	Ernolsheim-Bruche
67	Bas-Rhin	Gambsheim
67	Bas-Rhin	Hoërdt
67	Bas-Rhin	Kilstett
67	Bas-Rhin	Marlenheim
67	Bas-Rhin	Molsheim
67	Bas-Rhin	Mutzig
67	Bas-Rhin	Rosheim
67	Bas-Rhin	Schweighouse-sur-Moder
67	Bas-Rhin	Sélestat
67	Bas-Rhin	Wasselonne
68	Haut-Rhin	Bartenheim



68	Haut-Rhin	Blotzheim
68	Haut-Rhin	Brunstatt
68	Haut-Rhin	Didenheim
68	Haut-Rhin	Buschwiller
68	Haut-Rhin	Ensisheim
68	Haut-Rhin	Habsheim
68	Haut-Rhin	Hégenheim
68	Haut-Rhin	Hésingue
68	Haut-Rhin	Horbourg-Wihr
68	Haut-Rhin	Ingersheim
68	Haut-Rhin	Kaysersberg
68	Haut-Rhin	Kembs
68	Haut-Rhin	Ribeauvillé
68	Haut-Rhin	Rosenau
68	Haut-Rhin	Rouffach
68	Haut-Rhin	Sausheim
68	Haut-Rhin	Sierentz
68	Haut-Rhin	Turckheim
68	Haut-Rhin	Village-Neuf
68	Haut-Rhin	Wintzenheim
68	Haut-Rhin	Wittelsheim

69	Rhône	Condrieu
73	Savoie	Albens
73	Savoie	Montmélian
73	Savoie	Trévignin
74	Haute-Savoie	Bluffy
74	Haute-Savoie	Boège
74	Haute-Savoie	Brenthonne
74	Haute-Savoie	Brizon
74	Haute-Savoie	Burdignin
74	Haute-Savoie	Cervens
74	Haute-Savoie	Chainaz-les-Frasses
74	Haute-Savoie	Champanges
74	Haute-Savoie	Chapeiry
74	Haute-Savoie	Chaumont
74	Haute-Savoie	Chavannaz
74	Haute-Savoie	Chevenoz
74	Haute-Savoie	Chilly
74	Haute-Savoie	Clarafond-Arcine
74	Haute-Savoie	Contamine-Sarzin
74	Haute-Savoie	Draillant
74	Haute-Savoie	Duingt

74	Haute-Savoie	Éloise
74	Haute-Savoie	Entrevernes
74	Haute-Savoie	Étercy
74	Haute-Savoie	Fessy
74	Haute-Savoie	Féternes
74	Haute-Savoie	La Forclaz
74	Haute-Savoie	Hauteville-sur-Fier
74	Haute-Savoie	Héry-sur-Alby
74	Haute-Savoie	Lathuile
74	Haute-Savoie	Lugrin
74	Haute-Savoie	Lully
74	Haute-Savoie	Lyaud
74	Haute-Savoie	Marcellaz-Albanais
74	Haute-Savoie	Marlioz
74	Haute-Savoie	Maxilly-sur-Léman
74	Haute-Savoie	Mégevette
74	Haute-Savoie	Meillerie
74	Haute-Savoie	Menthonnex-sous-Clermont
74	Haute-Savoie	Mésigny
74	Haute-Savoie	Minzier
74	Haute-Savoie	Mûres

74	Haute-Savoie	Nâves-Parmelan
74	Haute-Savoie	Nonglard
74	Haute-Savoie	Orcier
74	Haute-Savoie	Peillonex
74	Haute-Savoie	Perrignier
74	Haute-Savoie	La Rivière-Enverse
74	Haute-Savoie	Saint-André-de-Boège
74	Haute-Savoie	Saint-Eusèbe
74	Haute-Savoie	Saint-Gingolph
74	Haute-Savoie	Saint-Jean-de-Tholome
74	Haute-Savoie	Saint-Paul-en-Chablais
74	Haute-Savoie	Saint-Sigismond
74	Haute-Savoie	Saint-Sylvestre
74	Haute-Savoie	Sallenôves
74	Haute-Savoie	Saxel
74	Haute-Savoie	Servoz
74	Haute-Savoie	Thollon-les-Mémises
74	Haute-Savoie	Thusy
74	Haute-Savoie	La Tour
74	Haute-Savoie	Vaulx
74	Haute-Savoie	La Vernaz

74	Haute-Savoie	Villard
74	Haute-Savoie	Les Villards-sur-Thônes
74	Haute-Savoie	Ville-en-Sallaz
74	Haute-Savoie	Vinzier
74	Haute-Savoie	Viuz-la-Chiésaz
74	Haute-Savoie	Viuz-en-Sallaz
77	Seine-et-Marne	Arbonne-la-Forêt
77	Seine-et-Marne	Beauvoir
77	Seine-et-Marne	Bouleurs
77	Seine-et-Marne	Bourron-Marlotte
77	Seine-et-Marne	Boutigny
77	Seine-et-Marne	La Chapelle-la-Reine
77	Seine-et-Marne	Les Chapelles-Bourbon
77	Seine-et-Marne	Charmentray
77	Seine-et-Marne	Le Châtelet-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Châtres
77	Seine-et-Marne	Chaumes-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Compans
77	Seine-et-Marne	Coubert
77	Seine-et-Marne	Coulommès
77	Seine-et-Marne	Courquetaine

77	Seine-et-Marne	Crèvecœur-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Évry-Grégy-sur-Yerre
77	Seine-et-Marne	Favières
77	Seine-et-Marne	Féricy
77	Seine-et-Marne	Fontenay-Trésigny
77	Seine-et-Marne	Gressy
77	Seine-et-Marne	Grisy-Suisnes
77	Seine-et-Marne	La Houssaye-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Jablins
77	Seine-et-Marne	Lesches
77	Seine-et-Marne	Limoges-Fourches
77	Seine-et-Marne	Lissy
77	Seine-et-Marne	Liverdy-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Maincy
77	Seine-et-Marne	Marles-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Mauregard
77	Seine-et-Marne	Le Mesnil-Amelot
77	Seine-et-Marne	Messy
77	Seine-et-Marne	Montigny-sur-Loing
77	Seine-et-Marne	Mormant
77	Seine-et-Marne	Mortcerf

77	Seine-et-Marne	Moussy-le-Vieux
77	Seine-et-Marne	Neufmoutiers-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Ozouer-le-Voulgis
77	Seine-et-Marne	Précy-sur-Marne
77	Seine-et-Marne	Presles-en-Brie
77	Seine-et-Marne	Recloses
77	Seine-et-Marne	Saint-Fiacre
77	Seine-et-Marne	Saint-Mard
77	Seine-et-Marne	Saint-Pathus
77	Seine-et-Marne	Sivry-Courtry
77	Seine-et-Marne	Thieux
77	Seine-et-Marne	Tigeaux
77	Seine-et-Marne	Trilbardou
77	Seine-et-Marne	Vignely
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-le-Comte
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-Saint-Denis
77	Seine-et-Marne	Villeneuve-sous-Dammartin
78	Yvelines	Adainville
78	Yvelines	Andelu
78	Yvelines	Arnouville-lès-Mantes
78	Yvelines	Auteuil

78	Yvelines	Autouillet
78	Yvelines	Bazainville
78	Yvelines	Béhoust
78	Yvelines	Boinville-en-Mantois
78	Yvelines	Boissy-sans-Avoir
78	Yvelines	Bonnelles
78	Yvelines	Bourdonné
78	Yvelines	Les Bréviaires
78	Yvelines	Bullion
78	Yvelines	La Celle-les-Bordes
78	Yvelines	Clairefontaine-en-Yvelines
78	Yvelines	Condé-sur-Vesgre
78	Yvelines	Dannemarie
78	Yvelines	Flexanville
78	Yvelines	Galluis
78	Yvelines	Gambais
78	Yvelines	Gambaiseuil
78	Yvelines	Garancières
78	Yvelines	Goupillières
78	Yvelines	Goussonville
78	Yvelines	Grandchamp



78	Yvelines	Gressey
78	Yvelines	Grosrouvre
78	Yvelines	Hargeville
78	Yvelines	Herbeville
78	Yvelines	Jumeauville
78	Yvelines	Longvilliers
78	Yvelines	Marcq
78	Yvelines	Mareil-sur-Mauldre
78	Yvelines	Maulette
78	Yvelines	Millemont
78	Yvelines	Montainville
78	Yvelines	Orgerus
78	Yvelines	Osmoy
78	Yvelines	Prunay-le-Temple
78	Yvelines	La Queue-les-Yvelines
78	Yvelines	Richebourg
78	Yvelines	Rochefort-en-Yvelines
78	Yvelines	Rosay
78	Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines
78	Yvelines	Saint-Martin-des-Champs
78	Yvelines	Septeuil

78	Yvelines	Tacoignières
78	Yvelines	Thoiry
78	Yvelines	Vieille-Église-en-Yvelines
78	Yvelines	Villette
78	Yvelines	Villiers-le-Mahieu
83	Var	Garéoult
83	Var	Pignans
83	Var	Plan-d'Aups-Sainte-Baume
83	Var	Puget-Ville
83	Var	Rocbaron
83	Var	Saint-Paul-en-Forêt
83	Var	Vinon-sur-Verdon
84	Vaucluse	Saumane-de-Vaucluse
85	Vendée	La Barre-de-Monts
85	Vendée	Jard-sur-Mer
85	Vendée	Notre-Dame-de-Monts
85	Vendée	La Roche-sur-Yon
85	Vendée	Saint-Vincent-sur-Jard
91	Essonne	Angervilliers
91	Essonne	Bouville
91	Essonne	Chauffour-lès-Étréchy

91	Essonne	Courances
91	Essonne	Dannemois
91	Essonne	Maisse
91	Essonne	Milly-la-Forêt
91	Essonne	Moigny-sur-École
91	Essonne	Mondeville
91	Essonne	Oncy-sur-École
91	Essonne	Orveau
91	Essonne	Puiselet-le-Marais
91	Essonne	Saint-Cyr-sous-Dourdan
91	Essonne	Valpuiseaux
91	Essonne	Le Val-Saint-Germain
91	Essonne	Videlles
95	Val-d'Oise	Arronville
95	Val-d'Oise	Avernes
95	Val-d'Oise	Gadancourt
95	Val-d'Oise	Bellefontaine
95	Val-d'Oise	Belloy-en-France
95	Val-d'Oise	Châtenay-en-France
95	Val-d'Oise	Commeny
95	Val-d'Oise	Gouzangrez

95	Val-d'Oise	Cormeilles-en-Vexin
95	Val-d'Oise	Épinay-Champlâtreux
95	Val-d'Oise	Frémécourt
95	Val-d'Oise	Jagny-sous-Bois
95	Val-d'Oise	Lassy
95	Val-d'Oise	Magny-en-Vexin
95	Val-d'Oise	Mareil-en-France
95	Val-d'Oise	Menouville
95	Val-d'Oise	Le Perchay
95	Val-d'Oise	Le Plessis-Luzarches
95	Val-d'Oise	Saint-Martin-du-Tertre
95	Val-d'Oise	Santeuil
95	Val-d'Oise	Théméricourt
95	Val-d'Oise	Theuville
95	Val-d'Oise	Us
95	Val-d'Oise	Vigny
95	Val-d'Oise	Villaines-sous-Bois
95	Val-d'Oise	Villiers-le-Sec
2A	Corse-du-Sud	Calcatoggio
2A	Corse-du-Sud	Cannelle
2A	Corse-du-Sud	Carbuccia

2A	Corse-du-Sud	Coti-Chiavari
2A	Corse-du-Sud	Eccica-Suarella
2A	Corse-du-Sud	Lopigna
2A	Corse-du-Sud	Serra-di-Ferro
2A	Corse-du-Sud	Sant'Andréa-d'Orcino
2A	Corse-du-Sud	Vero
2A	Corse-du-Sud	Zonza
2B	Haute-Corse	Corte
2B	Haute-Corse	Farinole
2B	Haute-Corse	Ghisonaccia
2B	Haute-Corse	Lama
2B	Haute-Corse	Olcani
2B	Haute-Corse	Oletta
2B	Haute-Corse	Pietracorbara
2B	Haute-Corse	Prunelli-di-Fiumorbo
2B	Haute-Corse	Saint-Florent
2B	Haute-Corse	San-Nicolao

».

## **Article 7**

Dans l'intitulé de l'arrêté du 1er août 2014 susvisé, la référence : « R. 304-1 » est remplacée par la référence : « D. 304-1 ».

## **Article 8**

Pour le bénéfice des prêts ne portant pas intérêts mentionnés à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation et des prêts garantis par l'Etat mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 312-1 du même code, les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux offres de prêts émises à compter du 26 juillet 2024

## **Article 9**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 juillet 2024.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,  
Christophe Béchu

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Bruno Le Maire